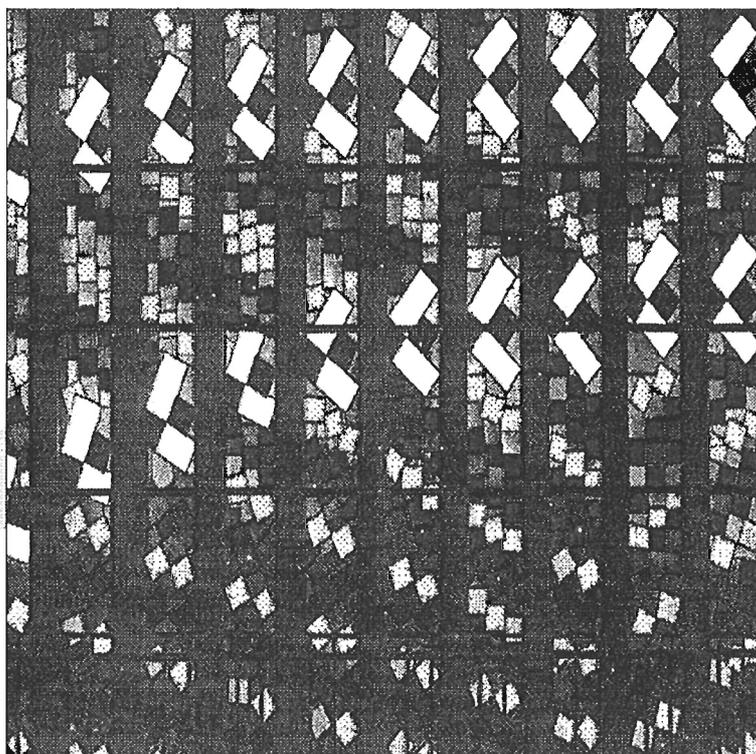


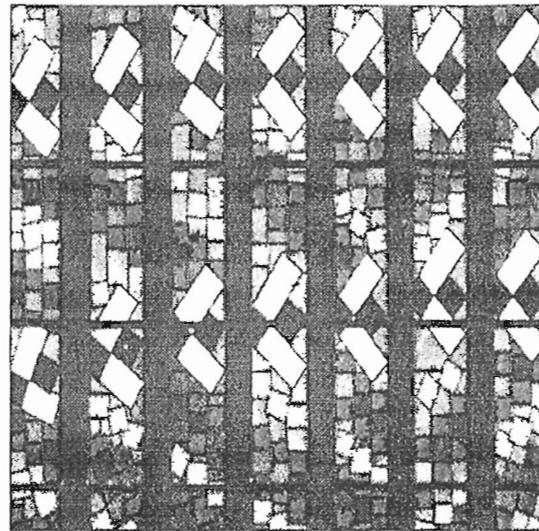
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CATESIS



Guide pour l'aménagement et la valorisation de la Communauté de Communes du Catésis

Septembre 1996

SOMMAIRE



Présentation de la Communauté de Communes

Préambule

Approche globale

- Le bassin de vie
- Le milieu naturel
- Le paysage
- Organisation spatiale et champs culturel

Approche du périmètre d'étude

- La ruralité
- Le milieu physique et biotique
- Les paysages
- Patrimoine architectural
- Une charnière inversée
- Patrimoine culturel

Phase opérationnelle

- Etape pré-opérationnelle
- Etape opérationnelle

Annexes

Bibliographie

Réussir le développement durable des territoires ruraux, où la qualité souvent préservée des paysages, des milieux naturels et du patrimoine architectural constitue à l'évidence une opportunité formidable de développement, représente un objectif qui peut être atteint si deux conditions sont réunies :

- une stratégie durable de la part des responsables élus, à la fois initiateurs et arbitres,

- l'effort conjoint des divers partenaires (administrations, acteurs socio-économiques, associations) pour faire émerger un projet commun.

C'est à ce prix seulement que l'on peut créer une synergie et une dynamique des territoires ruraux.

Ce document fixe le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Commune du Catésis. Son contenu est partagé par les différents partenaires institutionnels qui, par la présente, valident, dans le cadre de leurs moyens, de leurs compétences et de leurs prérogatives, les objectifs énoncés.

Ce document aide à identifier les partenaires qui, en raison de leurs missions et de leurs volontés, sont prêts à mettre en œuvre leurs moyens humains et financiers. Chacun des partenaires se réserve la possibilité de faire évoluer ou de préciser conjointement certains engagements de ce guide.

Présentation de la Communauté de Communes

Missions

En application de l'article L 167 1 du code des communes (art. 17 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992). Il est formé entre les communes de : Le Cateau Cambrésis, Neuville, Saint-Souplet, Escaufourt et Mazinghien, qui adhèrent aux présents statuts, une Communauté de Communes qui prend l'intitulé de **Communauté de Communes du Catésis**.

Cette Communauté de Communes regroupe 10400 habitants sur une superficie de 61,48 km².

Elle a pour objet

Compétences obligatoires

1 - Aménagement de l'espace :

- Harmonisation des P.O.S. et cartes communales.
- Elaboration d'un plan de développement.
- Elaboration de programmes locaux de l'habitat.

2 - Développement économique

- Aides directes ou indirectes aux entreprises, conformément à la réglementation :
 - . accueil, extension, sauvetage d'entreprises,
 - . exonérations de T.P. et de F.B. dans les conditions des articles 1465, 1383 A et 1464 B du Code Général des Impôts,
 - . création d'une zone industrielle au Cateau-Cambrésis,
 - . mise à disposition de bâtiments existants ou à créer,
 - . aide à l'activité commerciale ou artisanale,
 - . et toute forme d'aide qui pourrait être décidée en Conseil Communautaire.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- Réhabilitation de l'habitat ancien.
- Création et entretien de sentiers ruraux ou de grandes randonnées dans le cadre du Plan Départemental.
- Mise en valeur des abords de la vallée de la Selle.
- Création ou aménagement d'espaces verts.
- Création ou aménagement de terrains d'évolutions sportives et de loisirs de plein air.
- Etude de faisabilité pour la création et la gestion du C.P.I.E. à Saint Souplet.

Préambule

La Communauté de Communes du Catésis, consciente des potentialités qu'elle recèle, a décidé de s'investir dans un programme ambitieux pour mettre en synergie la politique qu'elle s'est fixée. Le pari est difficile, mais la volonté politique est grande.

En effet, ce projet de territoire fait appel à différents partenaires et procédures, il a pour objectifs :

- d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants,
- de redynamiser l'économie de la Communauté de Communes et de son bassin de vie, en valorisant leurs potentialités tout en résorbant les points noirs..

La configuration actuelle de la Communauté de Communes permet difficilement la mise en synergie d'un tel programme. Il est souhaitable que la Communauté de Communes établisse des relations partenariales, dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie, avec les élus des communes de Montay et de Saint Benin et, avec les Communautés de Communes Haute Sambre-Bois l'Evêque pour l'élaboration de projets pour les territoires ruraux.

Le présent document propose, pour réaliser un tel projet, une méthode simple, didactique. Le principal objectif visé est la réalisation d'outils destinés à aider le Maître d'Ouvrage dans ses décisions. Ces outils doivent servir aussi à réaliser des projets qui, tout en participant à la valorisation du cadre de vie et au renforcement du caractère identitaire du territoire, favorisent le développement économique et culturel local.

Ce document vise à mettre en évidence les atouts et les faiblesses du territoire et à aider les élus à se forger une réelle stratégie de développement. Il prend en compte bien évidemment les études déjà réalisées et les projets en cours.

Ce document se décline en trois parties complémentaires :

L'approche globale du territoire

La première partie a pour objectif de présenter la Communauté de Communes dans son environnement le plus pertinent sans tenir compte des limites administratives. L'échelle du bassin de vie semble à cet égard intéressante. En effet, elle permet de mieux comprendre la logique du territoire, d'identifier ses potentialités et de révéler les enjeux qu'elle porte.

Cette phase préliminaire est un préalable nécessaire qui permettra par la suite d'harmoniser et de coordonner les projets entre eux.

L'approche du périmètre d'étude

Cette partie expose les atouts du développement touristique et de la dynamique culturelle sur lesquels il est nécessaire de fonder l'ensemble des projets d'aménagement et de développement de la Communauté de Communes pour valoriser la qualité et la cohérence de son territoire.

La phase opérationnelle

Cette troisième partie repose sur l'analyse et la synthèse réalisées dans les premières parties.

L'étape pré-opérationnelle se fixe pour objectifs d'identifier :

- les documents de références nécessaires à l'action et pouvant donner lieu à des chartes,
- les partenaires à associer pour élaborer les documents, et les sources de financements possibles.

L'étape opérationnelle présente les sites ou thèmes d'actions pouvant être retenus de façon prioritaire. Leur choix doit être défini en fonction de l'opportunité, de l'urgence de l'opération, des stratégies de développement et d'aménagement définies dans l'étape pré-opérationnelle. Cette étape vise aussi à identifier les partenaires pressentis ainsi que les financements qui peuvent être mobilisés pour chaque opération.

Approche globale

Etudier le périmètre de la Communauté de Communes dans ses limites administratives c'est occulter ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'entourent.

En effet, l'analyse et le diagnostic à une échelle plus petite sur un périmètre naturel ou un bassin de vie sont plus appropriés car ils permettent :

- de mieux comprendre la dynamique d'échanges de services entre la Communauté de Communes et son bassin de vie,
- de mieux connaître la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels,
- de mieux cerner l'organisation, la distribution et la morphologie des villages.

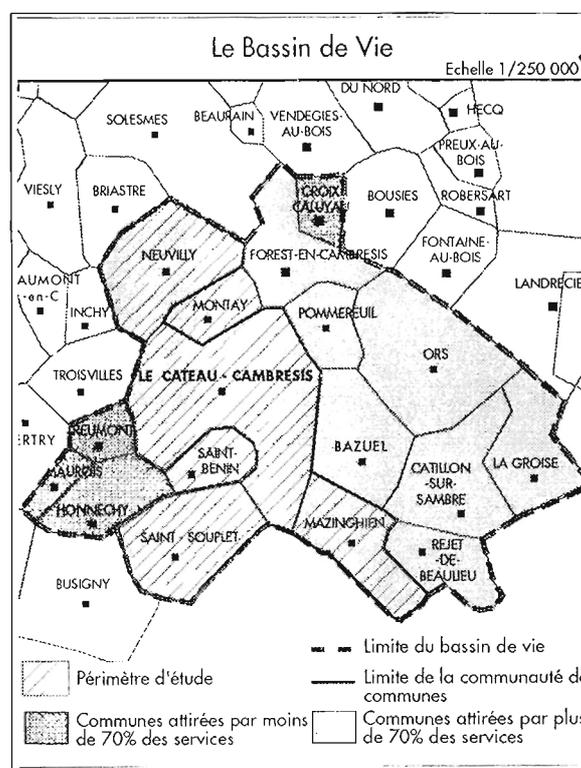
le bassin de vie

L'I.N.S.E.E. a réalisé un découpage de la France en bassins de vie. Le bassin de vie est un territoire qui comprend en général une commune pôle, généralement bien pourvue en équipements et services publics et privés (collèges, lycées, laboratoires d'analyses médicales, supermarchés, gare...) et entourée de communes rurales.

L'intérêt de ce territoire, c'est qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximité. Il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

Le bassin de vie de Le Cateau est composé de 17 communes, totalisant 16765 habitants sur une surface de 153,88 Km².

Il est considéré par l'I.N.S.E.E. comme "un bassin de vie rural" offrant plus de 70 % de services à 13 communes (voir tableau en annexe).



Il serait intéressant qu'une étude sur le potentiel en matière d'offre et de besoins de services soit réalisée sur l'ensemble du bassin de vie. Cette étude devrait permettre d'identifier les besoins de la population et de mettre en place une politique cohérente en matière d'équipements.

N.B. Nous ferons remarquer que la cartographie des bassins de vie ne doit pas être prise "à la lettre", mais qu'elle n'est qu'indicative, permettant néanmoins de comprendre le fonctionnement des territoires ruraux. Par les informations qu'elle fournit c'est un outil qui aide à mieux comprendre la logique réelle des territoires par delà les découpages administratifs et politiques.

Le milieu naturel

L'étude du milieu naturel de la vallée de la Selle et de son environnement a fait l'objet d'une multitude de travaux. Nous ne retiendrons, pour les besoins de nos investigations, que les études, documents et cartes qui synthétisent au mieux notre territoire (voir tableau en annexe).

La géologie

L'analyse sommaire de la carte géologique révèle la richesse et la diversité des substrats. Elle met en évidence une répartition spatiale fort intéressante. En effet, la morphologie d'un terrain semble avoir été imposée par la distribution des substrats.

- Les limons recouvrent les plateaux et fréquemment le flanc occidental des vallées. Ils ont une épaisseur variable avec parfois 19 mètres d'épaisseur, ces limons, par leur fertilité et leur perméabilité, sont le domaine privilégié des grandes cultures (céréales, maïs ...). Des petites buttes sableuses (sable Landenien continental) souvent boisées viennent ponctuer ces plateaux.

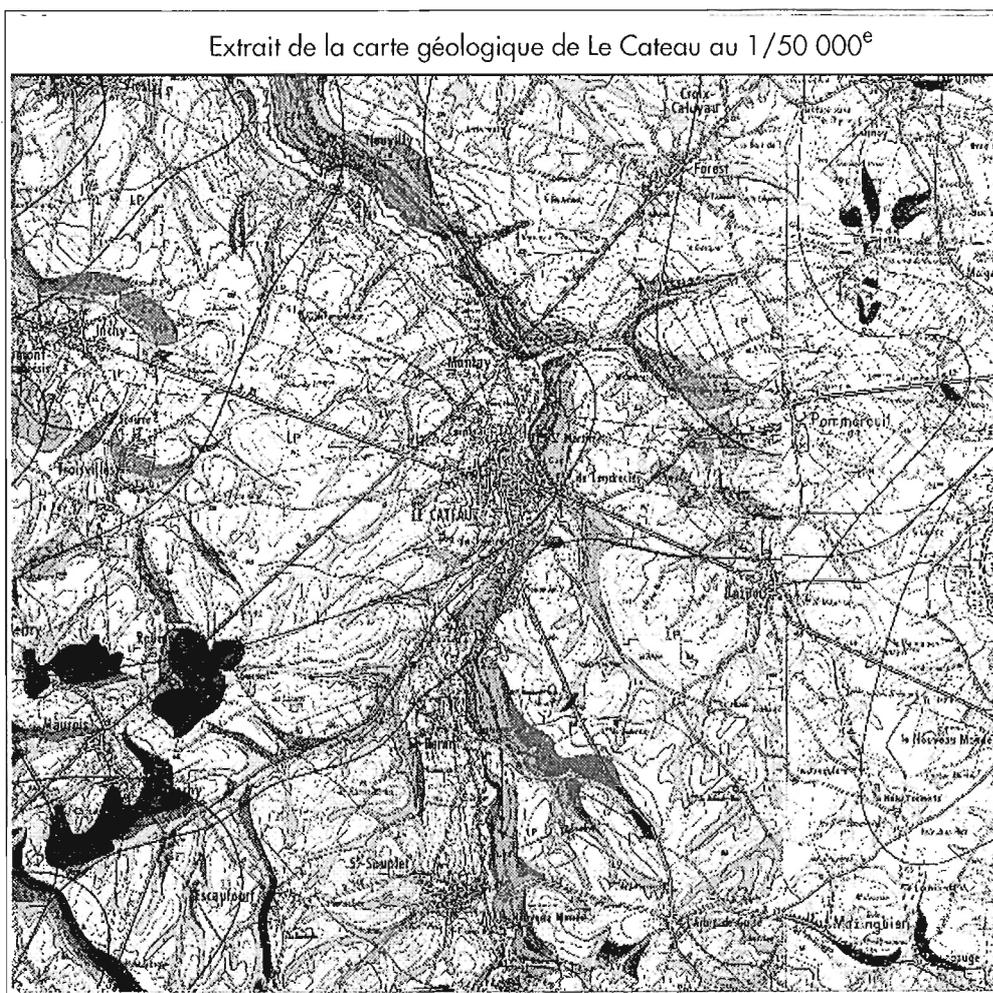
- Les marnes et la craie sont localisées sur les versants ouest et sud-ouest des vallées.

L'affleurement de ces substrats s'explique en partie par l'action conjuguée du vent et du ruissellement. L'alternance de la craie et des marnes a généré des sols différents. Cette diversité pédologique est à l'origine de la diversité et de la richesse végétale.

- Les alluvions modernes sont localisées au fond de la vallée. La présence de matière organique d'origine végétale a donné au sol des couleurs variant du brun au gris. La présence des sols argileux et de l'eau a favorisé les prairies et la végétation ripisylve.

D'une manière générale, les substrats géologiques de ce territoire sont répartis selon deux formes :

- une répartition linéaire formée par les alluvions modernes, les affleurements de craie et de marnes le long des versants et dans le fond de vallée,
- une répartition en plage constituée par les limons et les sables sur les plateaux.



L'occupation des sols

A l'analyse des différents documents et les sorties sur le terrain montrent l'existence d'une relation étroite entre le substrat, la morphologie du terrain et la répartition de la végétation.

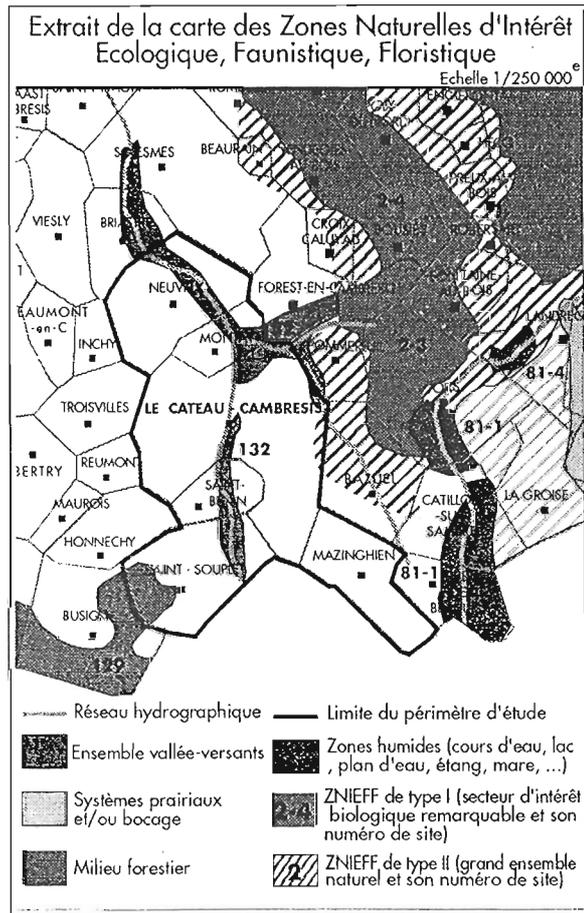
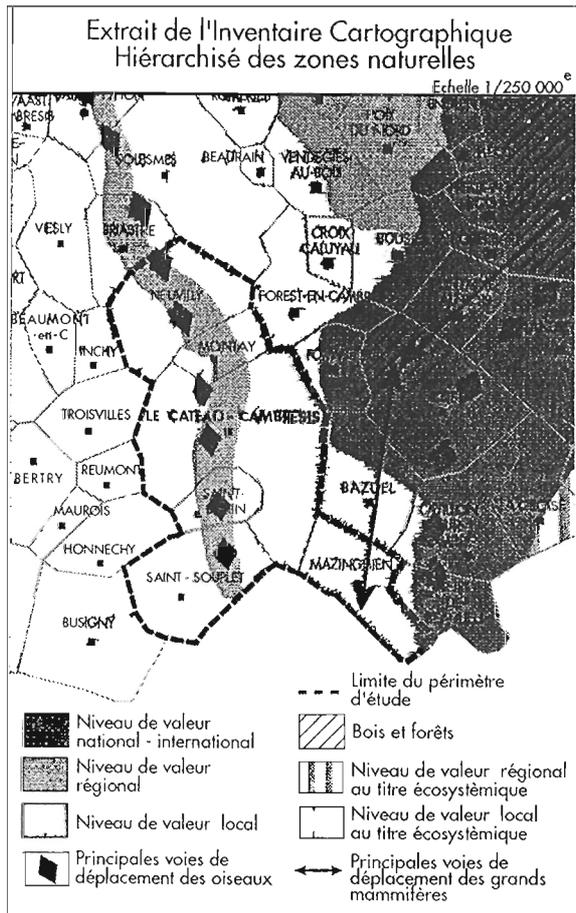
- Les plateaux sont dans leur majeure partie occupés par de grandes parcelles de céréales. L'arbre est très rare, il subsiste uniquement autour des villages et au niveau des buttes sableuses (reliques de l'ancienne forêt d'Arouaise).

- Les vallées et leurs versants, espaces linéaires plus frais et humides, sont le domaine des prairies bocagères et de la ripisylve.

- Le plateau à l'est de la Selle est occupé par les grandes cultures et le bocage complanté. L'implantation de ce bocage a été favorisée par la forêt de Mormal et Bois l'Evêque qui l'ont protégé des vents d'est.

□ La lecture de l'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles réalisé par l'A.M.B.E. révèle un territoire de grande valeur. En effet, la forêt de Mormal, Bois l'Evêque et l'auréole bocagère sont qualifiés d'une valeur nationale à internationale et la vallée de la Selle est classée en niveau de valeur régionale.

□ L'examen de la carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique montre la richesse et la diversité du territoire où le milieu forestier, les zones humides et les systèmes prairiaux et bocagers forment une mosaïque cohérente.



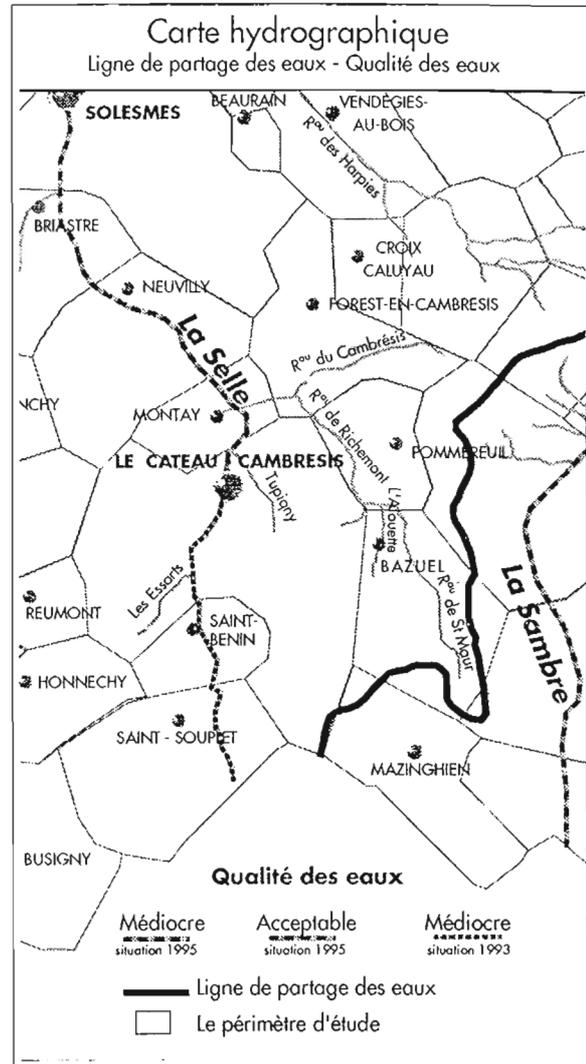
L'hydrogéologie

L'analyse de la carte I.G.N. (cf. ci-après) révèle un territoire à cheval sur le bassin versant de la Sambre et celui de l'Escaut. La ligne de partage des eaux suit un axe sud-ouest/nord-est.

Le bassin versant de l'Escaut dont la Selle fait partie est caractérisé par un réseau hydrologique peu dense qui épouse l'inclinaison générale du relief, à l'exception d'une partie du cours de l'Escaut, du torrent d'Esnes et de la Sensée orientés est-ouest.

Le territoire qui fait partie du Bassin de Vie de la Sambre se distingue par l'absence d'affluent important sur la rive gauche de la Sambre. Cette absence est due principalement à la douceur de la topographie et la nature des substrats.

La qualité des eaux (situation 1994) varie entre très mauvaise (Erclin) à acceptable pour le tronçon de la Selle situé entre Briastre et Saulzoir.

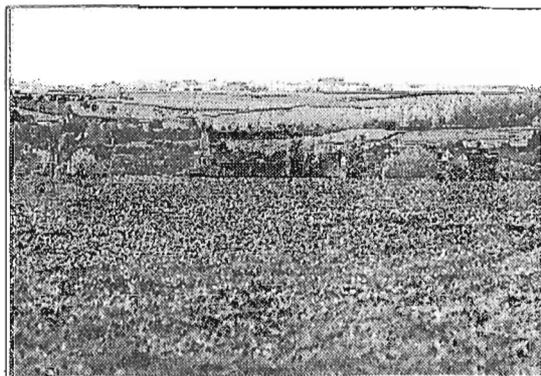


N.B. : A ce jour nous ne possédons aucune donnée de la Selle en amont de Le Cateau. En 1993 ce tronçon était considéré de qualité médiocre.

Les paysages

L'analyse et le diagnostic des paysages réalisés par le C.A.U.E. en 1993 (cf. Eléments de lecture des paysages "Trame Verte") montrent que la Communauté de Communes et son environnement sont à la croisée de plusieurs entités paysagères et que de la Vallée de la Selle en tant qu'entité fait la limite entre le Pays du Cambrésis et celui de l'Avesnois.

- La vallée de la Selle "collage d'openfield et de bocage pour un sillon généreux et humide" contraste avec un caractère encore fortement marqué par le végétal et constitue le signal d'entrée dans l'Avesnois.



- Le Plateau boisé, "constellation de petits boisements, sur un relief dynamique" est localisé à l'ouest de la Selle et au sud de l'Esnes, le relief se fait plus sensible, de nombreux bois marquent alternativement creux et bosses, stratifient et épaississent les traits du paysage...

La structure des villages est ici tellement marquée que l'apport d'autres logiques architecturales et urbanistiques constitue un enjeu fondamental pour chaque commune.



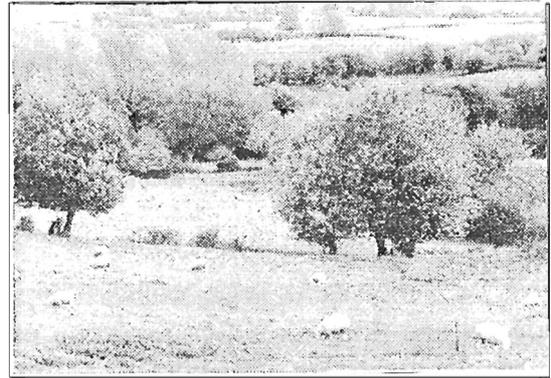
- La Forêt de Mormal "citerne forestière auréolée de vergers", est constituée par un paysage très original. En effet, les hommes, en s'installant en lisière pour défricher la forêt ont créé autour d'elle une véritable ceinture bocagère, plus ou moins épaisse, dominée par les vergers.



- Le Plateau Quercitain "empreinte bocagère rythmant le plateau", se définit comme un paysage d'alternance entre les vallées bocagères, parfois bien encaissées où le promeneur se laisse glisser avec délice dans les villages étagés et les vastes plateaux agricoles.



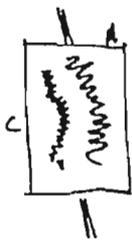
- La Thiérache, "fortissimo bocager, nappant le moutonnement collinaire", pousse jusqu'à la caricature les caractères du bocage, confus, labyrinthique. C'est un paysage dense et resserré où les parcelles étroites et presque systématiquement encore encloses de haies, accueillent arbres isolés et vergers.



Organisation spatiale et champs culturels

L'unité de lieu de la vallée favorise le jeu des rencontres et des confrontations : architecture rurale à celle du bourg, typologie d'habitat des plateaux à celle de la vallée, ouvrage de franchissement avec barrages.

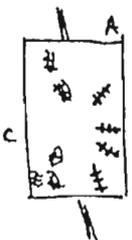
La vallée
 Une vallée dyssymétrique articulée sur trois grands pays culturels (Avesnois, Thiérache et Cambrésis).
 Côteaux pentus à l'ouest, plus ouverts à l'est.



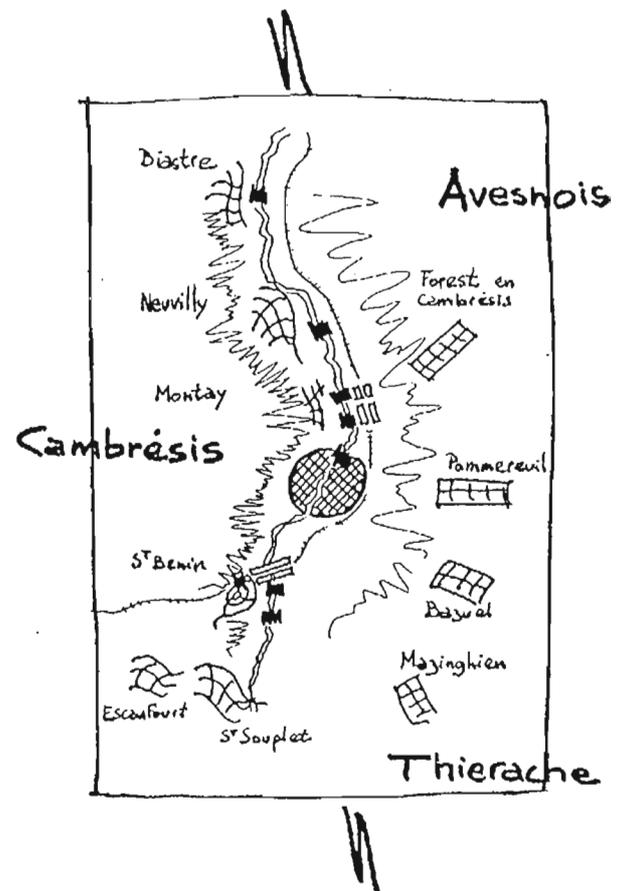
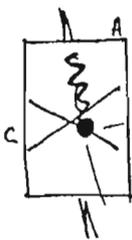
Les ouvrages
 Des ouvrages qui franchissent le relief (pont viaduc de la voie de chemin de fer) et qui rythment le cours de la rivière (chutes d'eau des moulins).



Les villages
 Des villages aux structures agglomérées à l'ouest ou linéaires à l'est. Selon qu'ils se situent à flanc de coteaux accompagnant la rivière, sur le plateau le long des axes principaux.



Le bourg
 Une ville posée comme une rotule. Rurale dans son rapport à la rivière, urbaine en position de rayonnement économique et culturel.



Le domaine culturel représente pour la Communauté de Communes le champ d'investigation sans doute le plus remarquable.

La trace d'un passé récent, où l'intelligence d'organisation et les richesses produites sont encore là, à portée de main, comme témoignage d'une œuvre commune à l'échelle d'un territoire.

Articulant des éléments de nature apparemment contradictoires, (de l'agriculture à l'art en passant par l'industrie et l'artisanat) ce qui, en d'autres lieux aurait sans doute neutralisé toutes les énergies a créé ici, une identité culturelle unique et originale.

Lien, charnière, articulation c'est bien "entre" les éléments en présence que s'exprime l'intérêt culturel de cette Communauté de Communes.

Si le territoire concerné se situe comme rotule entre Cambrésis et Avesnois, chaque thème de relation traduit lui aussi un dialogue, une transition.

Ainsi, culture et élevage, plateau et vallée, village et bourg, industrie et art, environnement naturel et construit... font ressortir un mode de vie et d'échange tout à fait spécifique et riche d'intérêt pour une relecture positive du cadre de vie.

Conclusion

Cette approche, bien que sommaire, de l'environnement du bassin de vie a montré d'une part, la richesse physique, biologique et paysagère du territoire et d'autre part la faculté d'adaptation de l'homme à cet environnement. Cette faculté humaine d'adaptation s'est traduite par un ensemble de réalisations, d'organisations et d'activités économiques originales où l'eau, le sol et la topographie ont joué un rôle important.

L'eau pour les moulins et le textile

Le sous-sol pour la construction des édifices

la topographie pour l'installation des villages

les sols pour le choix des cultures

...

L'étude plus fine des éléments (physiques, biologiques, paysagers, culturels, architecturaux...) à l'échelle du bassin de vie est un préalable qui aidera les élus locaux à asseoir une stratégie cohérente et un aménagement durable de leur territoire.



Approche du périmètre d'étude

L'analyse du périmètre d'étude dans ses différentes composantes est l'étape qui permet, par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous les projets.

Ce changement d'échelle ou zoom sur le périmètre d'étude se justifie car :

- il analyse et diagnostique de façon plus fine des différentes variables,
- il fait l'état des lieux sur les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,
- il permet d'identifier les axes et les sites prioritaires sur lesquels il faut intervenir.

Éléments identitaires

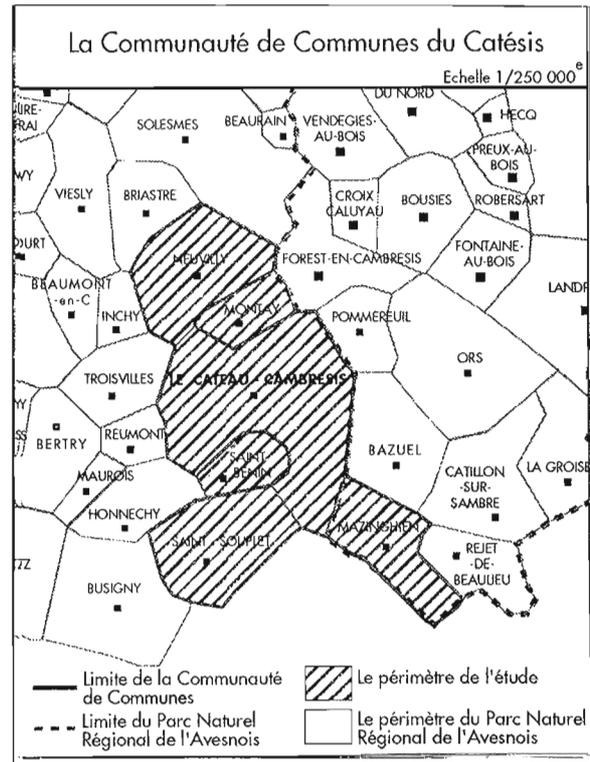
La Communauté de Communes par sa géographie se trouve placée à la charnière de deux grands pays. Cette situation privilégiée de transition entre le Cambrésis et l'Avesnois se dessine à travers le territoire de la Communauté de Communes, dans ses traits physiques comme dans son occupation humaine, ses paysages naturels ou construits par l'homme et finalement dans ses aspects sensibles. La valorisation de l'image de marque passe par la reconnaissance de cette identité spécifique. Elle est un atout de développement et de dynamique sur lequel tous les projets d'aménagement doivent se fonder s'ils veulent servir et valoriser la cohérence du territoire.

La ruralité

Le territoire de la Communauté de Communes, tout comme l'ensemble du Cambrésis offre l'image d'un territoire préservé contrairement au Valenciennois, Douaisis et à la Sambre industrielle beaucoup plus marqués par leur passé industriel.

Ce territoire est perçu de l'extérieur par son caractère rural, qui se caractérise par :

- un bourg centre de 7703 habitants, rayonnant sur des villages ruraux qui s'égrainent le long de la Selle avec une population variant entre 366 à 1337 habitants,
- un patrimoine architectural et urbain important,
- un musée de renommée internationale,
- une variété de paysages,
- un potentiel naturel important,
- un territoire à l'écart des grandes infrastructures mais possédant un réseau secondaire important reliant les communes entre elles.



Le milieu physique et biotique

Identifier l'identité physique et biotique d'un territoire c'est le parcourir, le regarder et surtout le comprendre.

L'analyse des cartes, des photos aériennes et les sorties sur le terrain ont révélé que la morphologie, l'hydrographie, l'occupation des sols, l'organisation des villages et l'infrastructure sont les éléments qui ont fortement marqué ce territoire.

Prises séparément, ces variables ne présentent qu'un intérêt limité, par contre la résultante de leurs combinaisons donne une image forte à ce périmètre.

La morphologie et l'organisation du territoire

L'eau et le vent, par leurs actions combinées, sont les principaux facteurs qui ont façonné le relief du périmètre. Ces actions se sont traduites par la formation de deux unités topographiques importantes :

- la vallée de la Selle

Présenter la vallée de la Selle nous amène incontestablement à la décrire et à comprendre son organisation. C'est une entité linéaire avec des versants asymétriques et une amplitude variable. L'installation humaine a tiré profit de cette topographie.

En effet, les villages se sont installés sur les versants protégés des vents humides et orientés face au soleil. Cette localisation leur confère :

- une situation de belvédère, avec des points de vues sur le plateau et sur la vallée et ses versants.

- un habitat aggloméré, cerné par une couronne bocagère.

- un réseau routier radial reliant le centre de chaque village aux communes voisines.

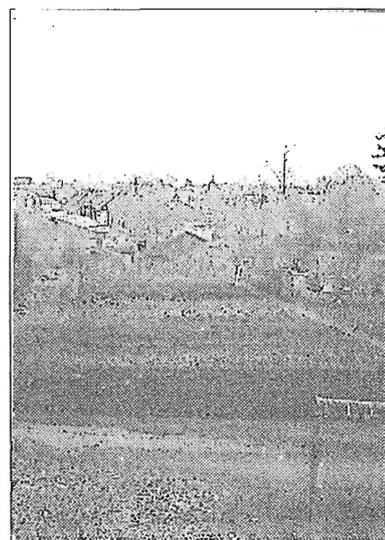
- un système original de canalisation des eaux de ruissellement (exemple de Neuville).

La vallée semble avoir imposé une distribution spatiale aux infrastructures importantes. En effet, trois axes parallèles traversent et structurent cette vallée :

- l'eau et la végétation ripisylve, véritable couloir de passage des oiseaux migrateurs, occupent le fond de vallée.

- les routes départementales 267, 67, 955, véritables ossatures reliant l'ensemble des villages, nous font découvrir les différents milieux de cette vallée qui sont: les espaces urbains, les interfaces bâties/ milieux naturels et l'ambiance rurale

- l'ancienne voie de la S.N.C.F., située à la limite du plateau et du versant Est de la vallée, est un véritable point de vue qui permet de découvrir les paysagers bocagers de la vallée et d'openfield des plateaux.



Des actions ont été réalisées dans cette vallée. Nous citerons pour mémoire l'aménagement d'un parcours de promenade sur la Selle à Le Cateau, l'aménagement d'une parcelle avec captage d'eau à Saint Bénin, le projet de réhabilitation du moulin Le Blond à Saint Souplet siège du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Européen (C.P.I.E.E.), le Contrat de Rivière (curage, réfection des vannages, entretien des berges...).

Ces réalisations ponctuelles et isolées, si elles ont valorisé des sites particuliers n'ont pas eu d'impact sur l'ensemble de la Vallée.

Cet axe, par sa longueur, sa situation (entité charnière entre deux grands Pays), sa richesse, mérite une attention particulière.

Une étude détaillée de cette vallée est primordiale. Elle doit recenser l'ensemble des éléments remarquables (paysages, patrimoines bâti...) et étudier leurs mises en relation.

- Les plateaux

La vallée en entamant le plateau a scindé le périmètre en deux sous ensembles distincts caractérisés chacun par une occupation du sol, une organisation des villages et une ambiance différente.

Le plateau rive gauche

Ce territoire est apparenté à l'entité paysagère du Plateau Boisé. Ce paysage aux vastes parcelles de céréale et de fourrage (blé, maïs, betterave) s'étale à perte de vue (openfield). Seuls des villages agglomérés et ceinturés d'une auréole bocagère viennent ponctuer l'horizon.

Le plateau rive droite

Ce plateau présente des paysages plus diversifiés et plus riches. Il fait la transition entre l'openfield et les paysages de bocage. Mazinghien est la commune, qui par excellence, fait le trait d'union entre ces deux paysages.

Les villages ici ne sont pas agglomérés, mais organisés le long de la route principale qui les traverse; ce sont des villages rue.

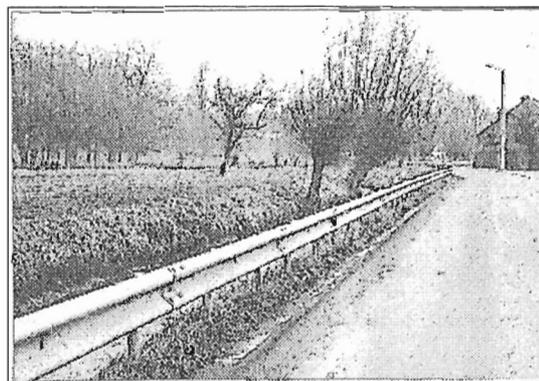
- Les axes routiers

Faire référence aux routes en tant qu'éléments identitaires du périmètre se justifie par la combinaison entre leur organisation spatiale, leurs identités et leurs situations morphologiques.

En effet, l'analyse des photos aériennes et des cartes révèle une convergence importante des routes vers Le Cateau (N° 43, R.D. 932, 12, 67, 955, 21, 12...). Cet ensemble rayonne sur tout le territoire. Il fait découvrir les villages et les différents paysages (openfield, vallées, versants, bocage, bois...).

Ce réseau radial qui s'observe au niveau de Le Cateau, se rencontre sur l'ensemble des villages de la Communauté de Communes.

Il est intéressant de faire remarquer qu'à ce réseau, qu'on peut qualifier d'important, vient s'ajouter une véritable toile d'araignée, formée par les routes et les chemins moins routiers.

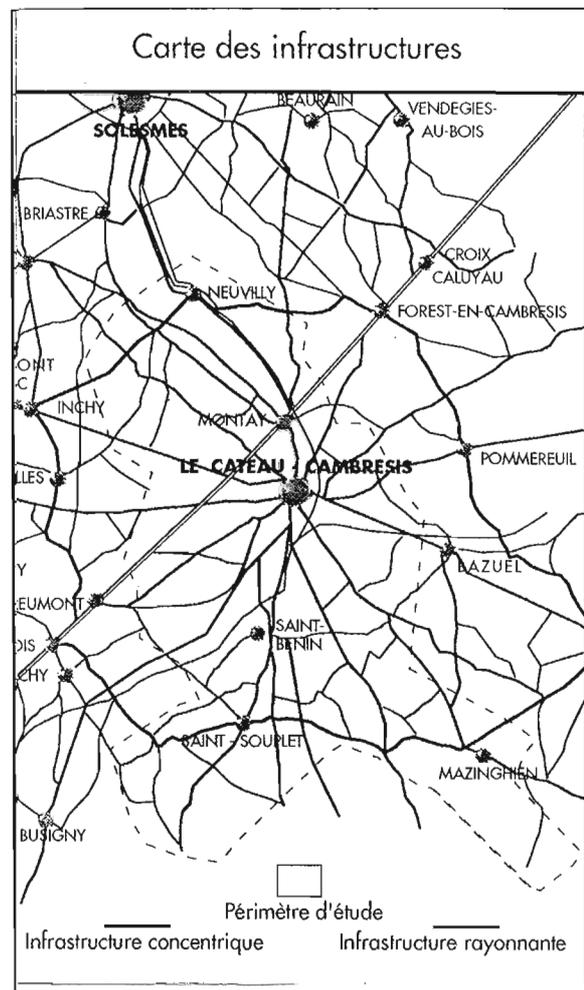


La topographie a généré une infrastructure assez intéressante qui, en fonction de sa situation, nous offre des vues différentes.

En situation de belvédère l'œil découvre les paysages d'openfields ou de bocages et quand la route est encaissée le regard est accroché par de beaux talus.

La fonction de ce réseau semble actuellement se réduire à la simple gestion du flux routier et participe très peu à la structure du territoire et la valorisation des paysages, des milieux naturels et du patrimoine architectural.

Cette infrastructure est de toute évidence l'un des traits majeurs du paysage du périmètre étudié, à ce titre, des efforts particuliers doivent être entrepris pour permettre un dialogue harmonieux entre cette infrastructure et les paysages traversés.



Les paysages de la Communauté de Communes

Les paysages de la Communauté de Communes du Catésis constituent une valeur importante dans la conscience collective de ses habitants.

Ici, on n'y trouve nul site grandiose, mais un ensemble de paysages campagnards et ordinaires qui, en enveloppant la vie quotidienne, donne un écho aux histoires des anciens et invite à la promenade dominicale.

Les paysages du Catésis s'affranchissent de leurs limites administratives, puisque c'est l'horizon quelle que soit sa nature, qui déterminera sa limite.

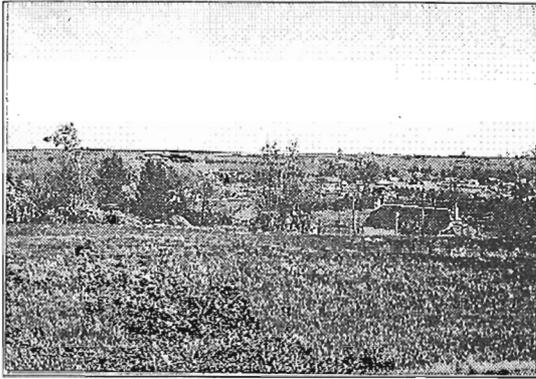
La structure essentielle, la véritable armature, l'élément qui a déterminé l'implantation des villages : c'est la vallée de la Selle. C'est elle qui "donne la direction principale". Cette structure de la géographie est soulignée davantage encore par le bourrelet buissonneux de l'ancienne voie ferrée donnant ainsi un "sens" ou une orientation majeure au territoire.

Cette vallée est aussi le trait d'union entre deux rebords contrastés, un territoire de bocage à l'horizon proche et une terre d'openfield à grandes cultures ou l'horizon est plus lointain.

Le Catésis et ses villages belvédères offrent trois grandes ambiances :

- une ambiance bucolique sur le plateau bocager (rive droite vers Mazinghien),
- une ambiance dynamique et sereine sur le plateau céréalier (rive gauche),
- une ambiance active, fraîche et jardinée pour la vallée (présence du bocage, des activités économiques de Le Cateau et secteur de loisir lié à l'eau).

Il conviendrait de renforcer ces contrastes et d'assurer les perméabilités (physiques, visuelles, symboliques) entre ces trois ensembles.



Patrimoine architectural

Le Bourg commerçant et industriel du Cateau a, dans ces plus belles heures su gérer un équilibre avec son contexte agraire.

Les richesses engrangées par le développement économique du début du siècle ont permis l'émergence d'équipements, de métiers, correspondants à de nouveaux besoins tous liés les uns aux autres.

Agriculteurs, ouvriers, artisans, ont collaboré à l'oeuvre d'un territoire.

L'usine, la fabrique développées sur le bourg du Cateau, L'exploitation agraire sur les plateaux ont su trouver leur complémentarité autour de la vallée.

A l'échelle de la bâtisse, de la rue, de l'espace public, de la vallée et de ses coteaux, tout semble être présent pour une mise en valeur du jeu auquel participe chaque élément.

Une charnière inversée

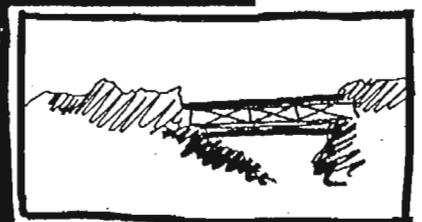
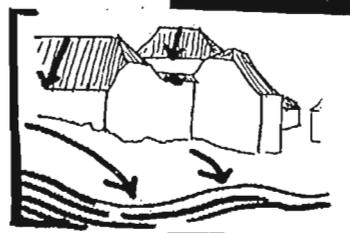
Comme un axe d'articulation la rivière et sa vallée organisent une relation est/ouest que l'homme a traduit dans ses constructions par la logique de ses intérêts adaptés à la morphologie d'un territoire.

La particularité de la réponse est sans doute d'avoir su prolonger au-delà de la rupture de la vallée la typologie urbaine et architecturale du territoire de "l'autre rive" et d'y retrouver des ouvrages aux vocations opposées qui échappent à la centralité de relief (ponts) ou qui l'utilisent (chutes d'eaux).

voir annexe : Valorisation de l'identité

Architecture d'accompagnement des pentes typique de l'Avesnois.

Ouvrage de franchissement accompagnant le tracé.



Cambrésis

Avesnois



Ouvrage en rupture du cours d'eau.

Architecture de pignon sur route et ouverture au plateau typique du Cambrésis.

Patrimoine Culturel

Le jeu subtil de mise en valeur réciproque va jusqu'à faire éclore l'expression de deux artistes comme Matisse et Herbin qui trouvent dans ce contexte le prétexte pour magnifier la culture locale.

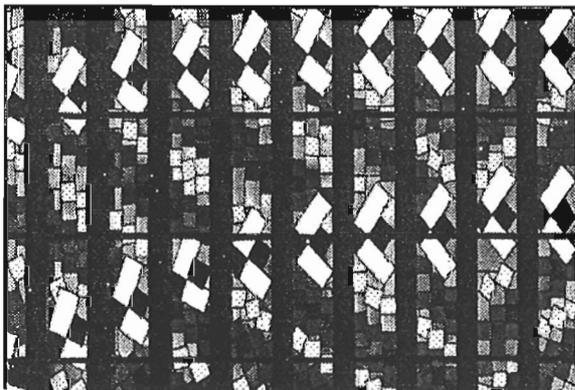
Le paysage, les couleurs, la sensibilité des lieux trouvent alors leurs magnificances dans le regard porté dans le contexte industriel de leur époque.

Tout est présent dans le legs de Matisse et d'Herbin, la force et la sensibilité de leur territoire, à redécouvrir à l'image du vitrail d'Herbin caché au coin d'un escalier.

L'œuvre est prétexte à relecture en s'appuyant sur chaque chose laissée en place.

Il semble qu'il existe ici une culture locale issue d'un savoir-faire spécifique à la mise en relation des choses entre elles. C'est peut être cette relation qu'il faut favoriser pour redonner du sens au projet culturel.

Les deux artistes enfants du pays en confiant à ce dernier une partie de leur œuvre ont posé un jalon, un témoin de ce que recèle le terroir. La piste est à suivre avec intérêt, comme on parcourt un jeu de piste.



"En réalité, le paysage est formé de grandes étendues géométriques, de champs qui révèlent leurs couleurs uniformes dans une lumière atténuée pleine de nuances. Le paysage doit être apprivoisé pour être source de poésie." (*Dominique Szymusiak - conservatrice du Musée Matisse*)

La phase opérationnelle

Les différentes étapes (cf première et deuxième partie) ont fait émerger à différentes échelles les éléments clefs qui permettent de moduler les différents projets et interventions à réaliser.

Cette première partie du document a mis en évidence aussi deux territoires qui nécessitent deux approches différentes mais complémentaires.

Le premier niveau concerne le périmètre du bassin de vie. Cette approche doit s'inspirer des réflexions contenues dans la première partie (approche globale). L'effort sera axé principalement sur la réalisation d'outils (Chartes). Ces documents seront nécessaires pour harmoniser les futurs aménagements.

Le deuxième niveau quant à lui se fixera comme objectif la valorisation, par des actions concrètes, du périmètre d'étude défini en deuxième partie (approche du périmètre d'étude).

Etape pré-opérationnelle

Les inventaires

La connaissance précise que ce soit d'un thème, d'un domaine ou d'un secteur n'est intéressante que si elle induit un enrichissement dans les méthodes d'application et d'intervention ou si elle génère des innovations.

L'inventaire est donc nécessairement une étape intermédiaire qui permet de recueillir les informations escomptées avant d'envisager leur exploitation sous quelque forme que ce soit.

Au vu des thèmes qui nous intéressent plus particulièrement, il est possible d'envisager plusieurs inventaires portant respectivement sur :

- les paysages,
- les milieux naturels,
- le patrimoine architectural.

Déjà, bon nombre de structures ou collectivités possèdent des éléments de référence qu'il conviendrait d'amener à la précision du territoire du bassin de vie.

Inventaire des paysages

Le paysage n'est pas un système figé mais un système en évolution. Il importe que celui-ci soit désiré et prévu et non subi. Qu'il corresponde au projet de la société qui l'habite. Il semble à cet effet intéressant de connaître plus précisément la répartition territoriale des différents paysages, d'identifier les éléments principaux le constituant et de mettre en évidence leurs évolutions (progressives ou régressives).

Ce travail doit, tout en s'inspirant de l'inventaire réalisé par le C.A.U.E. (cf. *Eléments de lecture des Paysages*), permettre:

- d'affiner le découpage des entités pour parvenir à un découpage en unités paysagères
- d'identifier les facteurs mutagènes des paysages (évolution des pratiques agricoles, extensions urbaines, extensions commerciales, projets routiers, projets industriels, ...) pour les intégrer en amont dans les programmes.

La D.I.R.E.N. et l'E.N.R. semblent les partenaires compétents pour cette opération.

Inventaire des milieux naturels

L'étude de la Trame Verte, par la synthèse des nombreux travaux menés auparavant, a mis en évidence des territoires à écologie comparable (dits Territoires Homoécologiques). Ce travail mené à la précision du 1/250.000ème a mis en exergue les paramètres naturels significatifs à cette échelle.

Une étude plus fine sur le périmètre permettrait d'affiner l'inventaire, de connaître les espèces remarquables et de comprendre, par exemple, les relations qui existent entre la nature du sous-sol, la qualité des sols et la répartition végétale.

Dans le cadre de ses missions et lors des études concernant les "Z.N.I.E.F.F. de nouvelle génération", la Direction Régionale pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais (D.R.E.N.) est susceptible de coordonner ce travail avec les scientifiques et les associations naturalistes.

Ce travail doit trouver tout naturellement des applications au niveau des démarches visant la mise en place d'une économie agricole durable. Il doit aider à gérer le milieu grâce à des aménagements respectueux de l'environnement.

La connaissance du patrimoine architectural

La connaissance du patrimoine architectural est un préalable nécessaire à toute intervention qualitative sur le territoire urbanisé et à la sensibilisation des opérateurs ou des usagers de ce territoire.

Plusieurs méthodes peuvent être mises en oeuvre selon les moyens humains et financiers qu'il est possible de mobiliser sur le thème

- L'inventaire du patrimoine architectural

Il est réalisé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en fonction des priorités de recherches établies par le service de l'Inventaire.

Il fait appel à une démarche systématique de terrain, croisé avec l'étude des données archivistique et bibliographique.

- Le recensement du patrimoine rural

Il est initié en 1994 par le Conseil Général à partir d'une nomenclature élaborée par le C.A.U.E.. Etant basé sur le bénévolat, il a rencontré un succès divers, en fonction des bonnes volontés rencontrées sur le terrain.

A l'occasion d'une opération globale de valorisation du territoire, il peut être réactivé et offre ainsi une première approche du patrimoine exploitable dans les opérations d'aménagement futures.

Les chartes

Les chartes sont des documents à caractère partenarial. Elles doivent définir les bases d'un engagement entre plusieurs acteurs de l'aménagement en faveur de la valorisation des paysages, du milieu naturel et du patrimoine architectural.

L'inventaire constitue l'étude de référence à partir de laquelle il est possible de fixer les objectifs de la charte. Celle-ci est un outil qui doit offrir une vision globale grâce à

laquelle la Communauté de Communes peut engager des aménagements cohérents avec l'identité du territoire.

La réalisation de chacune des chartes pourrait être prise en charge par la structure compétente en la matière :

Charte des paysages

Le Parc Régional de l'Avesnois a pour ambition de protéger et faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire. Cette ambition s'est traduite, à l'échelle de l'ensemble du Parc, par la réalisation d'une charte et de nombreuses investigations sur le terrain.

La carte P.N.R. et l'inventaire préconisé sur le territoire sont autant d'éléments qui peuvent servir de base à la réalisation d'une charte paysagère. La charte paysagère du bassin de vie du Cateau s'avère un outil de dialogue indispensable pour valoriser les Entrées du Parc et conforter les relations. La direction de l'Environnement du Conseil Général peut être associée à cette opération.

Charte pour l'environnement

La Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Environnement, Energies et Déchets du Conseil Régional sont les interlocuteurs privilégiés pour participer à la mise en place puis à la mise en œuvre d'une Charte pour l'Environnement, en raison des missions et des objectifs qu'elles poursuivent, à savoir :

- développer la connaissance,
- protéger et mieux gérer la nature, les paysages et l'eau,
- intégrer l'environnement dans le processus de planification et les projets d'aménagement,
- reconquérir les milieux dégradés,
- agir en partenariat pour développer l'information et l'emploi en matière d'environnement.

Une démarche partenariale

La réalisation des inventaires et des chartes, puis l'étude et la mise en œuvre des projets impliquent un important travail de collaboration et de concertation entre les différents partenaires. Cette transversalité permet, en assurant la cohérence et la complémentarité entre les études, un gain en temps et une meilleure rentabilité économique.

Cette démarche nécessite deux mesures complémentaires à savoir :

- la constitution d'un comité de pilotage qui informe et conseille utilement le maître d'ouvrage,
- la mise à disposition, dans le cadre d'un projet de territoire, d'un agent de développement qui anime et gère au quotidien l'avancement des dossiers.

Il est aujourd'hui possible de contractualiser un poste d'agent de développement afin d'assurer une bonne coordination entre les élus de la Communauté de Communes et ses partenaires. L'engagement de la Communauté de Communes dans une procédure de développement rural (cf. la Direction du Développement rural du Conseil Général du Nord) permet de financer ce poste pendant une durée de trois ans au titre de contrat Plan-Etat-Région.

Phase opérationnelle

La mise en place d'une stratégie de développement est un travail de longue haleine, elle exige, pour porter ses fruits, une continuité dans le temps. Néanmoins, une stratégie de développement exige aussi des actions de terrain rapides qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place, génèrent l'émulation des divers partenaires et gèrent l'urgence de certaines opérations.

C'est pourquoi, ce guide pour l'aménagement et la valorisation du périmètre d'étude a voulu dégager des opérations ponctuelles. Le choix de ces opérations a été réfléchi en fonction de l'ambition des élus, de l'opportunité et des atouts et faiblesses du territoire .

Plusieurs actions semblent émerger à savoir :

- les entrées de la Communauté de Communes du Catésis,
- la zone d'activité intercommunale
- le chemin du maquis,
- les talus,
- le mobilier urbain
- l'intégration du site du moulin Leblond siège du C.P.I.E.
- la voie S.N.C.F.,
- amélioration de la qualité urbaine,
- les itinéraires,

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres actions peuvent, en fonction des opportunités et des urgences, être programmées et réalisées.

Pour des raisons de commodité et d'efficacité, les actions citées plus haut seront ventilées en fonction des partenaires qui sont susceptibles, en raison de leurs missions, de contribuer à mettre en œuvre leurs moyens humains et financiers.

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, chargée d'études en aménagement et développement rural du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E...

1 - Préliminaires.

La Communauté de Communes apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche:

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa Communauté de Communes.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères et écologiques des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire à la Communauté de Communes, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe intercommunale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

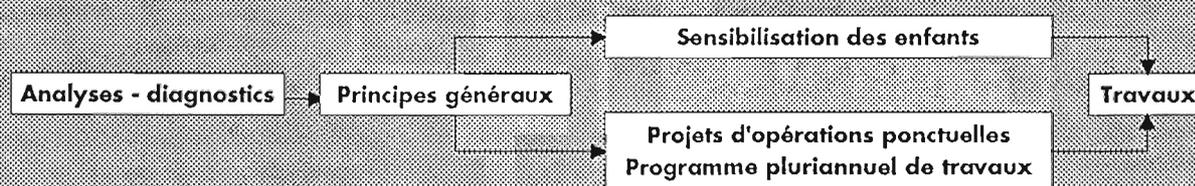
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Actions financées au titre de la politique F.A.C.V

Les actions retenues ont été choisies par rapport à leurs intérêts intercommunaux. Pour que chacune de ses actions trouve sa cohérence et sa logique dans le territoire une étude détaillée de l'ensemble du périmètre d'étude est nécessaire. Cette étude viendrait compléter l'étape pré-opérationnelle.

Les entrées

Les souvenirs que l'on garde d'une ville, d'un village ou d'un territoire, sont fortement marqués par la qualité spatiale des lieux publics. C'est à travers l'infrastructure que l'automobiliste va se forger une idée du territoire qu'il traverse, c'est au moins le souvenir qu'il garde.

Ces sites stratégiques que sont les entrées méritent une attention et des efforts particuliers.

Leur valorisation doit permettre de révéler l'identité de la Communauté de Communes.

Toutes les interventions sur ces sites doivent tenir compte de la spécificité territoriale de chacune des entrées. Des entrées d'importances variables ont été identifiées.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré d'aménagement permettra à la Communauté de Communes du Catésis de hiérarchiser les entrées à traiter en priorité.

La zone d'activité

La création de la zone d'activité à Le Cateau marque la volonté de collaboration et de solidarité entre les différentes Communes de la communauté.

Située sur la R.D. 959 reliant Pommereuil à Le Cateau, elle vient s'accoler sur l'excroissance formée par les lotissements. Cet ensemble bâti constitue l'entrée Est de la ville.

La situation topographique de la zone d'activité confère à ce site une position qui permet de découvrir des paysages et milieux différents (vallée, bocage, forêt).

Le projet d'intégration de ce secteur doit tirer profit de cette situation. Le travail demandé portera :

- de façon ponctuelle et curative, sur l'amélioration et le traitement des dépendances de la route,
- de façon globale et préventive, sur l'intégration paysagère des extensions industrielles et sur celles de deux clôtures

Après un diagnostic précis, un schéma de principe sera retenu et développé parmi ceux qui seront proposés. Le travail peut prendre la forme :

- . d'un cahier de recommandations pour les secteurs industriels et routiers,
- . d'esquisses pour les emprises communales.

Le chemin du Maquis

Exemple d'une résistance, d'une histoire, le chemin du Maquis est un lieu de mémoire pour la commune de Mazinghien et la Communauté de Communes du Catésis.

En effet, ce site, par sa situation (à l'écart des grandes infrastructures) et son paysage (présence d'un bocage assez dense), fut un lieu de regroupement pour les 250 résistants qui ont maintenu l'ennemi dans l'insécurité et a porté les coups les plus sévères. Dans son document "Maquis de Mazinghien", J. Decronambourg retrace de façon détaillée et précise l'épopée de ce Bataillon.

Ce site, véritable symbole de liberté et de courage, mérite d'être valorisé et connu . Le travail consistera à repérer et inventorier tous les sites qui par leur importance évoquent et révèlent les événements les plus marquants de cet épisode.

Un schéma faisant apparaître un circuit reliant tous les lieux, accompagné d'esquisses d'aménagements chiffrées sera proposé à la Communauté de Communes du Catésis. Les documents permettront aux responsables locaux de planifier leurs interventions.

Une exposition itinérante qui compléterait l'itinéraire peut être réalisée.

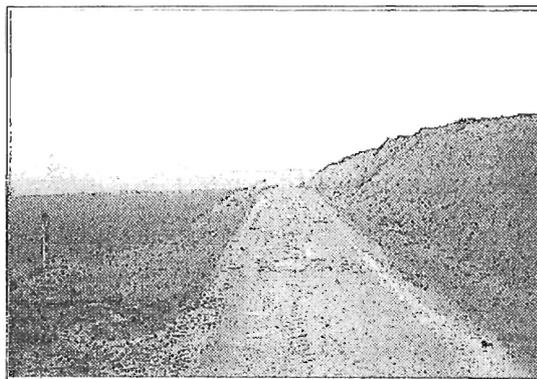
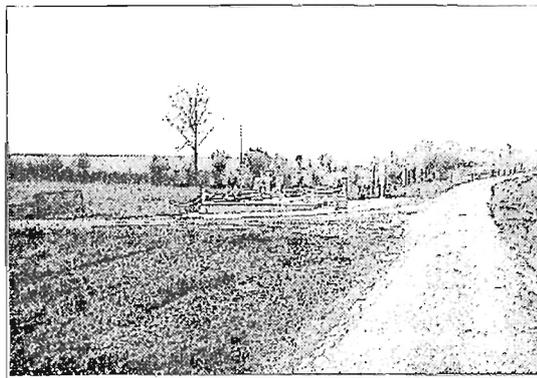
Les talus

L'installation des villages sur les versants de la vallée a généré un ensemble de talus le long des routes, des chemins et même des ruelles. Les talus, de pentes et hauteurs très variables, sont parmi les éléments caractéristiques qui marquent l'identité des villages, ils méritent à ce titre la plus grande attention.

Pour des raisons économiques, paysagères et écologiques, la revégétalisation par des espèces locales semble la technique la plus appropriée dans le contexte de ces villages.

En préambule à tout programme d'aménagement, un travail d'inventaire typologique des différents talus sera demandé (pente, nature du sol, degré d'érosion).

L'objectif attendu par ce travail est de définir un type de gestion comme moyen d'aménagement.



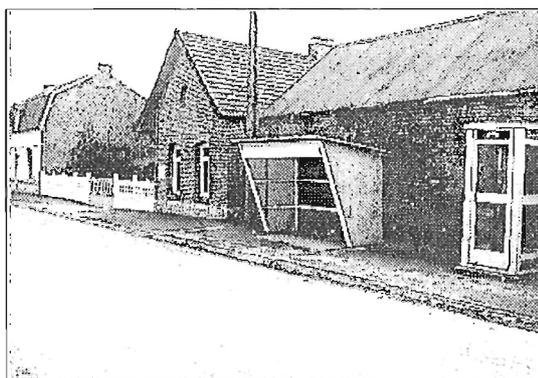
Le mobilier urbain

Le choix d'un mobilier cohérent et homogène (abribus, poubelles, bancs, jardinières...) permet de marquer l'identité d'une commune et montre son appartenance à un territoire.

Actuellement, chacune des communes a réfléchi de façon isolée au choix de son mobilier. Cette politique, si elle a un impact positif sur chacune des communes prise isolément, génère des aménagements disparates sur le territoire pris dans son ensemble.

Par ailleurs le choix d'un mobilier trop urbain, par le contraste qu'il crée, a tendance à banaliser les paysages et les espaces publics.

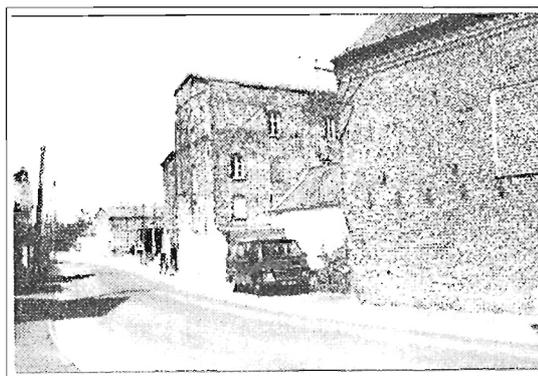
Le travail consistera à organiser un concours d'idées qui d'une part, doit permettre à la Communauté de Communes du Catésis de mettre en valeur ses espaces publics et d'autre part de contribuer à la valorisation de l'activité artisanale locale.



Le moulin "Leblond"

Le moulin "Leblond", siège du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Européen (C.P.I.E.E.), est une création issue de la volonté des élus de la Communauté de Communes pour faire découvrir et partager aux différents publics (scolaires, touristes...) les richesses naturelles, paysagères et architecturales de leurs territoires.

Situé à St Souplet, au bord de la Selle, cet ancien moulin mérite d'être restauré et mis en valeur. En effet il présente, par rapport aux services qu'il propose, un atout majeur pour le développement touristique de la vallée.



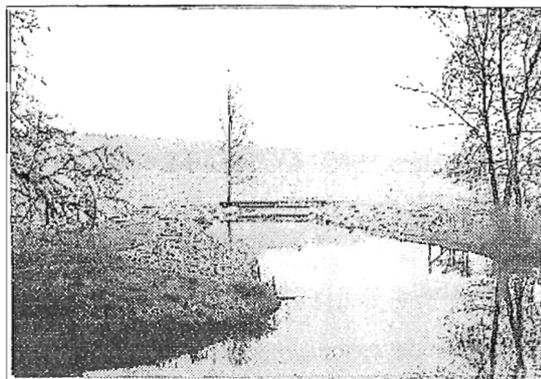
Après un diagnostic précis sur l'état du moulin et de la parcelle se trouvant de l'autre côté de la route, il sera demandé au maître d'oeuvre de proposer un Avant Projet Détaillé sur l'intégration paysagère du site. Ce projet doit prendre en considération l'aspect sécuritaire par rapport au cours d'eau et à la route.

Actions financées par d'autres partenaires

L'aménagement de la voie S.N.C.F.

La voie S.N.C.F. désaffectée reliant Saint Souplet à Neuville, par sa localisation est un axe transversal majeur. En effet, elle est en situation de belvédère dans sa plus grande longueur, surplombant la vallée et ouverte sur le plateau.

De plus, elle traverse différents substrats géologiques ce qui lui confère un potentiel floristiques riche et varié.



Véritable épine dorsale, cet axe peut être l'ossature d'un corridor écologique dont les objectifs seraient de :

- faciliter les échanges floristiques et faunistiques entre les différents milieux (forêts, ripisylves, bocages...),
- affirmer clairement le passage de l'ambiance du Cambrésis à celle de l'Avesnois, en créant un effet d'horizon boisé entre ces deux pays (cf. nomenclature "Trame Verte"),
- faire découvrir, par la création d'un itinéraire, des paysages et les milieux naturels (randonneurs, scolaires...).

L'intention n'est pas de venir "remplir" cet espace linéaire, mais de concevoir un aménagement qui permettrait de désenclaver cet axe en le reliant à la rivière, au bocage, à la forêt.

Une étude déterminera avec précision les types d'actions à mener (plantations, aménagements de points de vue, signalétique, gestion, entretien...) qui permettraient à cet axe de jouer son rôle de corridor et de devenir un support d'activités ludiques.

Cette opération pourrait être menée dans le cadre de la politique de "contrat de corridor biologique" mise en œuvre par le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, en partenariat avec le Conseil Général du Nord.

Amélioration de la qualité urbaine

La qualité urbaine participe et contribue efficacement à l'attractivité de l'agglomération. C'est un critère de choix pour les investisseurs et les futurs habitants, aussi important que l'accessibilité et le niveau de services. L'amélioration de la qualité urbaine est en plus une opération qui profite également à tous les habitants, c'est une valeur ajoutée.

Le Cateau, chef lieu de bassin de vie et porte d'entrée du Parc Avesnois, est un bourg qui possède des atouts non négligeables (une qualité architecturale, le musée Matisse, le Parc de Le Notre, des espaces publics, la Selle...). Ces éléments méritent une valorisation optimum.

L'identification et l'inventaire des éléments les plus significatifs sont un préalable nécessaire avant toute valorisation.

La D.R.A.C. et la mission culturelle du Conseil Général sont les partenaires les mieux appropriés pour la réalisation de cette opération. Une fois l'inventaire réalisé et interprété, il est possible alors de proposer des aménagements de valorisation dont les objectifs sont :

- de trouver une cohérence et une lisibilité entre les espaces publics et l'espace bâti,
- d'articuler et de relier les différents éléments par la création d'itinéraires, le musée Matisse pouvant être un pôle de rayonnement,
- de créer de nouvelles atmosphères et ambiances urbaines pour les espaces publics. Pour cela un effort doit être consacré à l'éclairage urbain et plus particulièrement celui des monuments.

Les itinéraires

L'analyse du périmètre d'étude (cf. partie 2) a révélé des potentialités touristiques réelles à savoir:

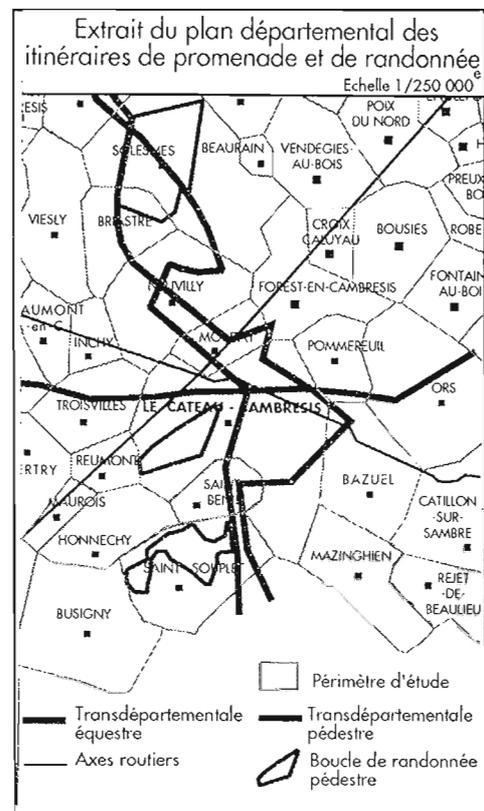
- le musée Matisse avec environ 30 000 visiteurs par an
- le projet de C.P.I.E. de Saint Souplet
- le viaduc de Saint Bénin
- des communes rurales avec un potentiel naturel et paysager évident
- une infrastructure routière bien répartie
- un patrimoine architectural riche et varié
- ...

La Communauté de Communes gagnerait à jouer la carte touristique en valorisant ce potentiel.

Le musée Matisse et le C.P.I.E., par les services qu'ils offrent ou peuvent offrir, sont un atout certain pour aider la Communauté de Communes à asseoir une stratégie touristique.

Des itinéraires à thèmes peuvent être réalisés. Deux grands thèmes se dégagent à savoir:

- culturel autour du musée Matisse et du patrimoine architectural
- paysage et naturel par le C.P.I.E.



Ce projet nécessite de prévoir la mise en œuvre de plusieurs opérations:

- l'étude préalable des tracés. Cette étude doit prendre en compte l'existant,
- la publication d'un guide présentant les différentes boucles,
- le choix d'une ligne de mobiliers (bancs, bornes, fléchage,...) en relation avec la charte paysagère,
- la réalisation d'un guide d'entretien des itinéraires.

Ces opérations peuvent faire l'objet d'un cofinancement par le Conseil Général (Direction de l'Environnement, Direction du Développement Rural) et le Conseil Régional en ce qui concerne la voie S.N.C.F. déclassée.

Conclusion

D'autres thèmes, complémentaires aux précédents, pourraient être développés dans ce dossier, en particulier ceux qui touchent à la formation ou à la sensibilisation des habitants (Cité-phile...), ou ceux qui ont trait aux projets culturels (Manifestations artistiques articulées autour du développement culturel local...) ou touristiques (Valorisation des produits locaux...) .

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre à l'exhaustivité, aussi le document ambitionne avant tout de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions ultérieures.

Il est évident que ce dossier ne reprend que les thèmes qui ont un intérêt intercommunal ou du bassin de vie. Pour les projets concernant les aménagements communaux chacune des Communes peut, si elle le souhaite, s'investir dans la procédure "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie".

Annexes

Tableau de synthèse

Le tableau ci dessous sous forme d'une matrice à double entrée présente :

- en lignes, les outils et les opérations à réaliser,
- en colonnes sont reportés les partenaires

		Partenaires				Etat					Conseil Régional	ENR
		Conseil Général				DDE	SDA	DRAC	DIREN	DRE	DEED	
Actions		DE	DDR	CDT	DVI							
Outils ou phase pré opérationnelle	- Inventaire patrimoine											
	- Inventaire paysage											
	- Inventaire naturel											
	- Charte paysage											
	- Charte environnement											
Actions prioritaires ou phase opérationnelle	- Les entrées											
	- La zone d'activité											
	- Le chemin du maquis											
	- Les talus											
	-Le mobilier urbain											
	- Le moulin Leblond											
	- La voie S.N.C.F.											
	- La qualité urbaine											
	- Les itinéraires											

F.A.C.V.

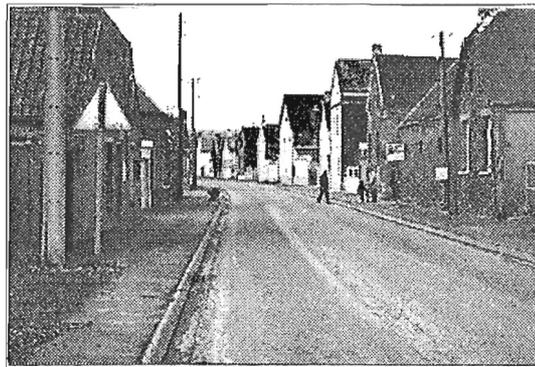
Autres

NB : Ce tableau est à faire remplir lors des séances de concertation. Il revient à la Communauté de Communes ou à son représentant de rechercher les partenaires ainsi que les subventions.

Valorisation de l'identité

Mise en valeur du caractère architectural des villages à partir d'interventions sur les espaces publics. (A et B)

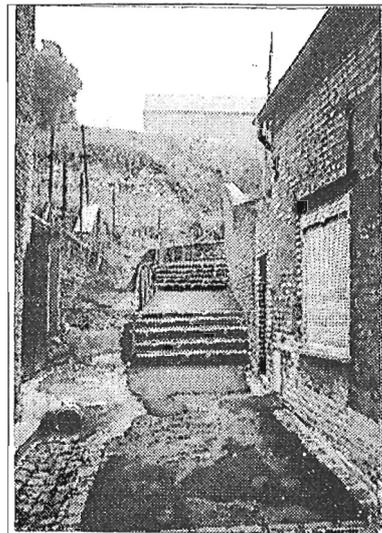
A



Village "rue"

- Traitement des trottoirs en accompagnement du rythme des pignons.
- Gestion de l'éclairage public et des lignes aériennes.
- Mise en valeur des "percées" visuelles sur le plateau agricole.
- Traitement des fils d'eau qui accompagnent la pente jusqu'à la rivière.
- Mise en valeur du jeu des reclus entre bâti et espaces publics.

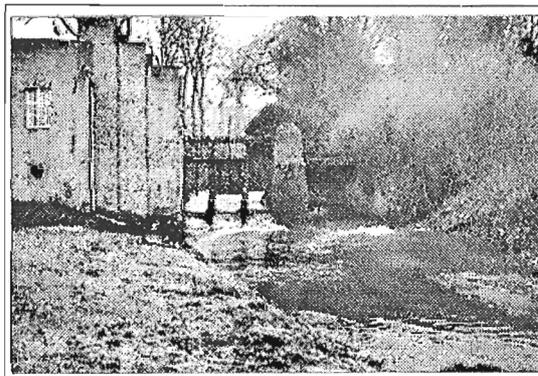
B



Village "aggloméré"

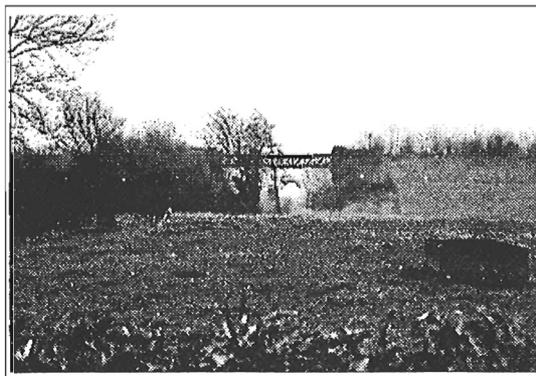
Mise en valeur des ouvrages (ponts...) par la réalisation d'itinéraires et des haltes qui les jalonnent (musée, moulins). (C, D et E)

C



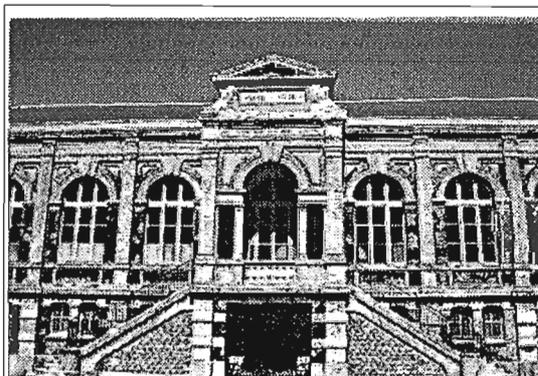
Moulin et en particulier le Moulin Leblond

D



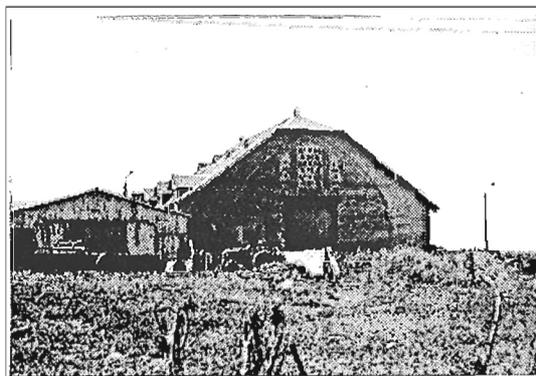
Ouvrage de franchissement emprunté par la voie ferrée

E



Musée Matisse. Maison de maître...

F



Grange, haras, cense...

Mise en valeur des architectures pittoresques urbaines et rurales. (C, E et F)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

STATUTS



2 10 DEC 1993 2
PREFECTURE DU NORD

BOLLE - PREFECTURE
DE CAMBRAI-NORD
ARRIVÉE
- 8. DEC. 1993
N°

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : CRÉATION

En application de l'Article L 167.1 du Code des Communes (article 71 de la Loi n°92-125 du 6 Février 1992), il est formé entre les Communes de : LE CATEAU-CAMBRÉSIS, NEUVILLY, SAINT SOUPLET-ESCAUFORT, qui adhèrent aux présents statuts, une Communauté de Communes qui prend l'intitulé de Communauté de Communes du Catésis.

Article 2 : OBJET DE LA COMMUNAUTE

La Communauté de Communes a pour objet (article L 167.3 du Code des Communes) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (L 167.3- 1er Alinéa) Vu pour être annexé à mon arrêté du 29 DEC 1993

1 - Aménagement de l'espace :

- Harmonisation des P.O.S. et cartes communales.
- Élaboration d'un plan de développement.
- Élaboration de programmes locaux de l'habitat (L 302.1 à L 302.4-1 du Code de la construction).

2 - Développement économique :

- Aides directes ou indirectes aux Entreprises, conformément à la réglementation :
 - . accueil, extension, sauvetage d'entreprises ;
 - . exonérations de T.P. et de F.B. dans les conditions des Articles 1465, 1383 A et 1464 B du Code Général des Impôts ;
 - . création d'une Zone Industrielle au CATEAU-CAMBRÉSIS ;
 - . mise à disposition de bâtiments existants ou à créer ;
 - . aide à l'activité commerciale ou artisanale ;
 - . et toute forme d'aide qui pourrait être décidée en Conseil Communautaire.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (L 167.3 -2ème Alinéa)

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- élaboration d'un plan intercommunal de l'environnement ;
- réhabilitation de l'habitat ancien (article L 300.5 du Code de l'Urbanisme) ;
- création et entretien de sentiers ruraux ou de grandes randonnées dans le cadre du Plan Départemental ;

- mise en valeur des abords de la Vallée de La Selle ;
- création ou aménagement d'espaces verts ;
- création ou aménagement de terrains d'évolution sportive et de loisirs de plein air ;
- étude de faisabilité pour la création et la gestion du C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) à SAINT SOUPLLET-ESCAUFORT.

Article 3 : SIÈGE

Le siège de la Communauté est fixé provisoirement à la Mairie du CATEAU-CAMBRÉSIS.

Article 4 : DURÉE DE CRÉATION

La Communauté est instituée pour une durée illimitée.

La dissolution peut intervenir conformément aux dispositions de l'Article 163-18 du Code des Communes.

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 29 DEC. 1993

Le Préfet

Pour le Préfet

Le Chef de Bureau Délégué

II - FONCTIONNEMENT

Conseil de Communauté.

Article 5 : ROLE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La Communauté de Communes est administrée par le Conseil Communautaire qui règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Les conditions de fonctionnement du Conseil sont celles que fixe le titre II du livre Ier du Code des Communes pour les conseils municipaux dans ses dispositions non contraires à celles des chapitres V et VIII du Conseil de Communauté (Article L. 165.2 par renvoi).

Le Conseil Communautaire ne peut déléguer aucune de ses fonctions au Président de la Communauté de Communes, mais peut déléguer au bureau.

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Le Président peut convoquer le Conseil Communautaire chaque fois qu'il le juge utile.

Article 6 : REPRÉSENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Chaque commune est représentée par ses délégués élus par les conseils municipaux au prorata du nombre d'habitants sans que une commune puisse obtenir la majorité des sièges du Conseil de Communauté. Cette représentation se fera comme suit :

- 1 délégué par tranche de 500 habitants ;
- 1 délégué supplémentaire pour les communes dont la population est supérieure à 1000 habitants ;
- délégués suppléants : la moitié des délégués titulaires (un délégué au minimum).

Tableau et Synthèse

Pays	Climat	Topographie	Sol	Végétation
Mormal	700-800 m	120-180 m	Marne	Chêne - Hêtre bocage com- planté
Helpes	700-800 m	120-180 m	Marne	Typiquement bocage
Vallée de la Selle	à 650 m	100 m	Alluvions	Prairies ripisylve
Haute Plaine	600-700 m	- 120 m	Craie	Culture - végéta- tion relique fo- restière
Zone de transit	650-700 m	+ 60 m	Alternance craie - argile	culture + bocage

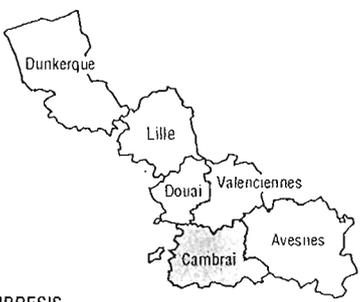
Bassin de vie de Le Cateau

Communes	Population 1982	Population 1990	Taux de variation en 82 - 90	Superficie	Densité
Bazuel	726	674	- 7,2	11,81	57
Le Cateau	8256	7703	-6,7	27,24	283
Catillon/Sambre	1012	926	- 8,5	13,03	71
Croix Caluyau	220	216	- 1,8	4,01	54
Forest en Cambrésis	511	520	+ 1,8	8,87	59
La Groise	477	464	- 2,7	9,38	49
Honnechy	537	487	- 9,3	6,53	75
Maurois	454	387	- 14,8	2,11	183
Mazinghein	345	312	- 9,6	9,01	35
Montay	332	324	- 2,4	5,51	59
Neuvilly	1161	1052	- 9,4	12,57	84
Ors	630	697	+ 10,6	17,76	39
Pommereuil	707	752	+ 6,4	6,45	117
Rejet de Beaulieu	215	221	+ 2,8	6,35	35
Reumont	339	331	- 2,4	2,77	119
Saint Benin	374	366	- 2,1	4,66	79
Saint Souplet	1482	1333	- 10,1	12,66	105



Conseil Général
Département du Nord

Arrondissement : CAMBRAI
Canton(s) : LE CATEAU
Subdivision(s) : LE CATEAU
Commune(s) : MONTAY,
FOREST-EN-CAMBRESIS



RD 932

PR 14+0476 à PR 15+0420

ELARGISSEMENT D'ACCOTEMENTS CREATION DE FOSSES MISE HORS GEL

Projet inscrit en Etudes, Acq. Fonc. et Travaux pour **3 410 000 F**

Données générales

- La RD932 est un axe départemental reliant Saint Quentin à la Belgique par Le Cateau et Bavay
- Itinéraire de 1ère catégorie
- Trafic : 2200 v/j (01/1991)
- Classement en hiver courant : libre

Estimation et financement

Montant	Etudes	Acquisitions foncières	Travaux	Subventions	Total
Estimation au 01/01/94	135 000	246 000	3 200 000	0	3 581 000
Reste à financer	30 000	180 000	3 200 000	0	3 410 000
Période 94-98	30 000	180 000	3 200 000	0	3 410 000

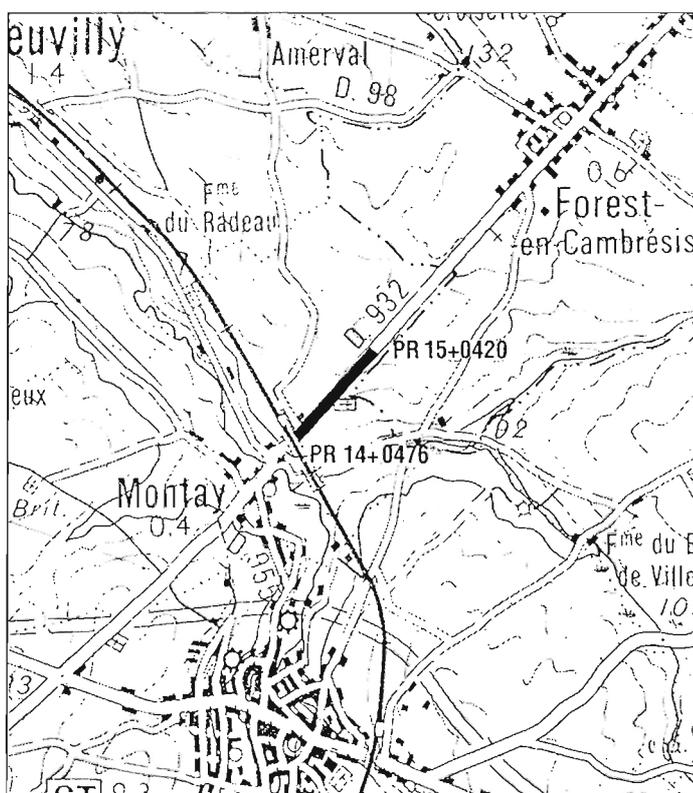
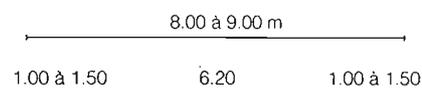
Financement : 100% Département

Situation actuelle

Dans la section considérée, située en rase campagne, la RD932 a une chaussée de 6,00 mètres bordée d'accotements, variant de 1,00 mètre à 1,50 mètre de largeur.

Les défauts constatés sont :

- chaussée déformée présentant des affaissements de rives et du faïençage
- absence d'assainissement latéral.

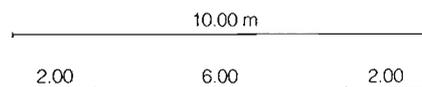


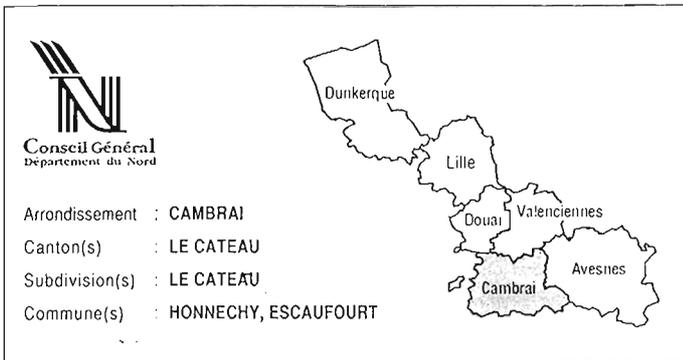
Aménagement projeté

Les travaux envisagés consistent en :

- mise hors gel de la chaussée
- élargissement des accotements à 2,00 mètres de largeur
- création de fossés latéraux
- démolition d'un ouvrage d'art SNCF, situé à l'origine du projet.

Longueur totale : 1034 mètres (hors aggro).





RD 115

PR 16+0412 à PR 17+0679

REFECTION DE CHAUSSEE CREATION D'ACCOTEMENTS ET DE FOSSES LATERAUX

Projet inscrit en Etudes, Acq. Fonc. et Travaux pour 1 710 000 F

Données générales

- La RD115 assure la desserte locale
- Itinéraire de catégorie 3
- Trafic : 1100 v/j (01/1991)
- Classement en hiver courant : 7,5 tonnes
- 1 accident corporel a été recensé sur la période 88-92 faisant 1 blessé grave

Estimation et financement

Montant	Etudes	Acquisitions foncières	Travaux	Subventions	Total
Estimation au 01/01/94	100 000	360 000	1 250 000	0	1 710 000
Reste à financer	100 000	360 000	1 250 000	0	1 710 000
Période 94-98	100 000	360 000	1 250 000	0	1 710 000

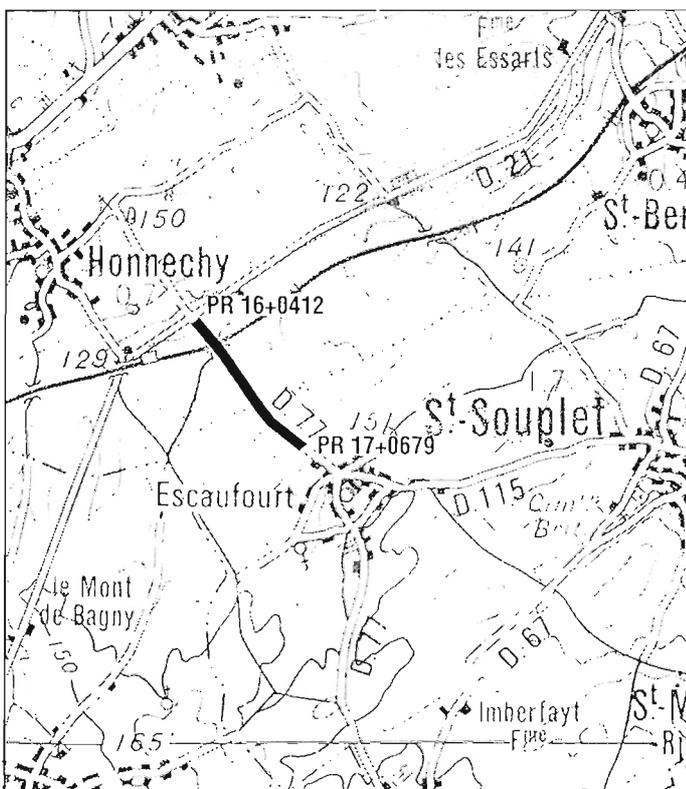
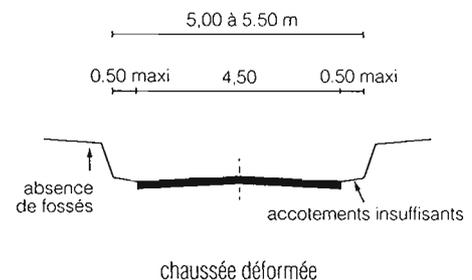
Financement : 100% Département

Situation actuelle

Dans la section considérée, située en rase campagne, la RD115 a une chaussée de 4,50 mètres bordée d'accotements quasi inexistantes et de talus de hauteur variant de 2,00 mètres à 4,00 mètres.

Les défauts constatés sont :

- chaussée déformée, notamment en rives
- présence de talus de hauteur de 2 à 4,00 mètres à proximité immédiate de la chaussée
- accotements et assainissement inexistant entraînant la stagnation des eaux pluviales sur le corps de chaussée.

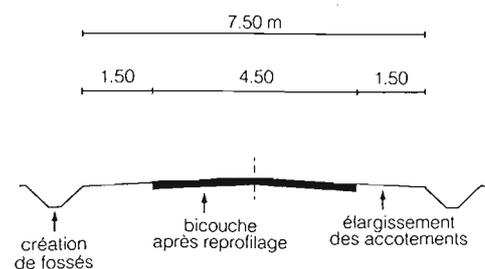


Aménagement projeté

Les travaux envisagés consistent en :

- élargissement de l'emprise pour création d'accotements et de fossés latéraux
- réfection de la chaussée
- reprofilage et pose d'un enduit bi-couche.

Longueur totale : 1261 mètres (hors agglo).



Conseil Général
Département du Nord

Arrondissement : CAMBRAI
Canton(s) : LE CATEAU
Subdivision(s) : LE CATEAU
Commune(s) : LE CATEAU

RD 955
PR 0+0000 à PR 1+0650

POSE D'UN TAPIS D'ENROBES

Projet inscrit en Travaux pour **900 000 F**

Données générales

- La RD955 est un axe départemental reliant le Cateau à Lille en traversant de nombreuses communes, comme Solesmes, Denain, Saint-Amand-les Eaux
- Itinéraire de catégorie 2
- Trafic : 3690 v/j (01/1991)
- Classement en hiver courant : 12 tonnes
- 11 accidents corporels ont été recensés sur la période 83-92 faisant 6 blessés graves et 14 blessés légers

Estimation et financement

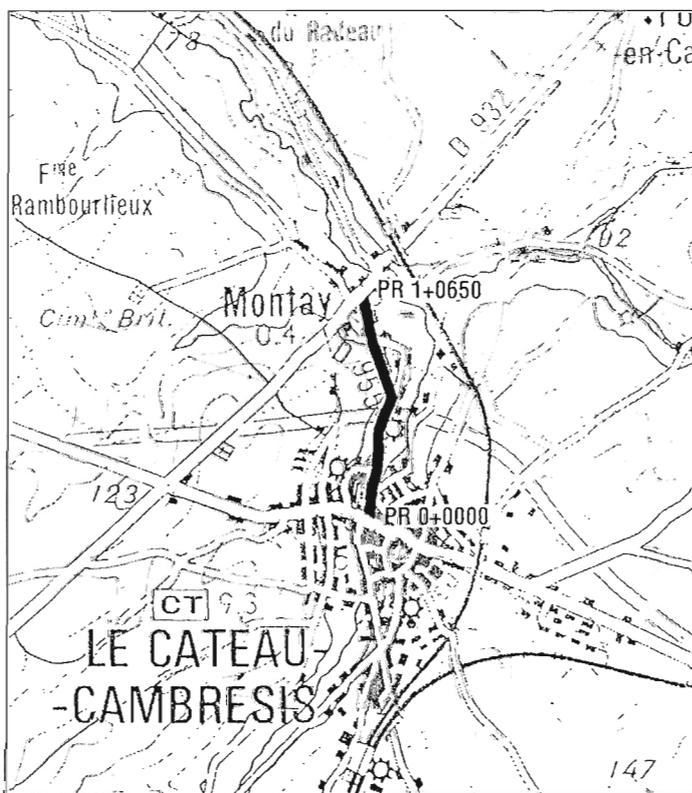
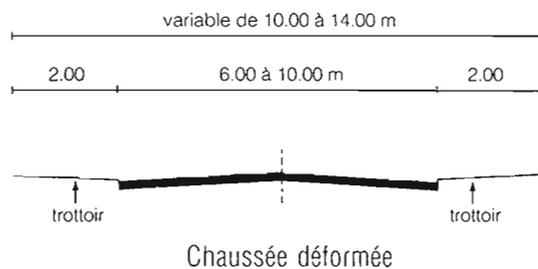
Montant	Etudes	Acquisitions foncières	Travaux	Subventions	Total
Estimation au 01/01/94	0	0	900 000	0	900 000
Reste à financer	0	0	900 000	0	900 000
Période 94-98	0	0	900 000	0	900 000

Financement : 100% Département

Situation actuelle

Dans la section considérée, située en agglomération, la RD955 a une largeur variable de 6,50 mètres à 10,00 mètres.

La pose d'un tapis d'enrobés permettrait, non seulement la remise en état de la couche de roulement, mais aussi le classement dans la catégorie «libre en hiver courant».

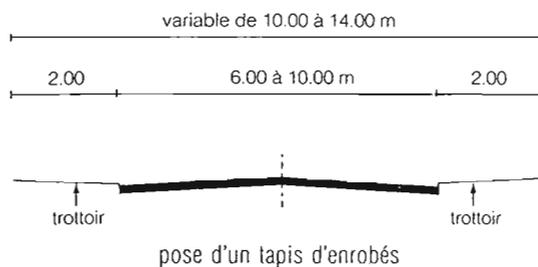


Aménagement projeté

Les travaux envisagés consistent en :

- fraisage des rives au droit des bordures
- reprofilage ponctuel
- pose d'un tapis d'enrobés.

Longueur totale : 1572 mètres (en agglo).



Cassel, Sainte-Marie-Cappel, Terdeghem. --- Ensemble formé par le mont des Récollets et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir de l'intersection du C.R. n° 13 dit « Temple Straete », avec la R.N. n° 16 :

I. *Commune de Cassel* : le C.R. n° 13 dit « Temple Straete », le C.R. n° 14 dit « Standaert Straete », la limite communale Cassel/Terdeghem.

II. *Commune de Terdeghem* : le chemin de « Vormezeele » bordant à l'est les parcelles n° 2 et 1 (section ZI, commune de Terdeghem), la limite communale Cassel/Terdeghem.

III. *Commune de Sainte-Marie-Cappel* : le chemin rural dit « Petit chemin de Terdeghem », la R.N. n° 16 jusqu'à son intersection avec le C.R. n° 13 (point de départ) [S. Ins. : 23 octobre 1979].

Cateau-Cambresis (Le). --- Église Saint-Martin (Cl. MH : 8 avril 1909).

— Palais des Archevêques de Cambrai : façades et toitures du bâtiment principal, des ailes en retour sur la cour d'honneur, cour d'honneur et clôture extérieure, parc situé derrière le palais (*Inv. MH* : 19 décembre 1944).

— Hôtel de Ville (Cl. MH : 8 avril 1909).

Chéreng. --- 6, rue Nationale. Ancien relais de poste, à l'entrée du village : façades et toitures (*Inv. MH* : 11 janvier 1951).

Clairfayts. --- Église dédiée à la Conversion de Saint-Paul (Cl. MH : 5 octobre 1920).

— Chapelle d'Épinoy (*Inv. MH* : 7 juillet 1948).

— Chapelle Huart (*Inv. MH* : 10 février 1948).

Comines. --- Tombeaux conjugués de Jean de Comines et de Jeanne de Ghistelle situés dans l'ancienne église de Comines et actuellement dans le jardin public au nord de l'église actuelle (Cl. MH : 13 juillet 1926).

Condé-sur-Escaut. --- Église Saint-Wasnon (Cl. MH : 29 décembre 1978).

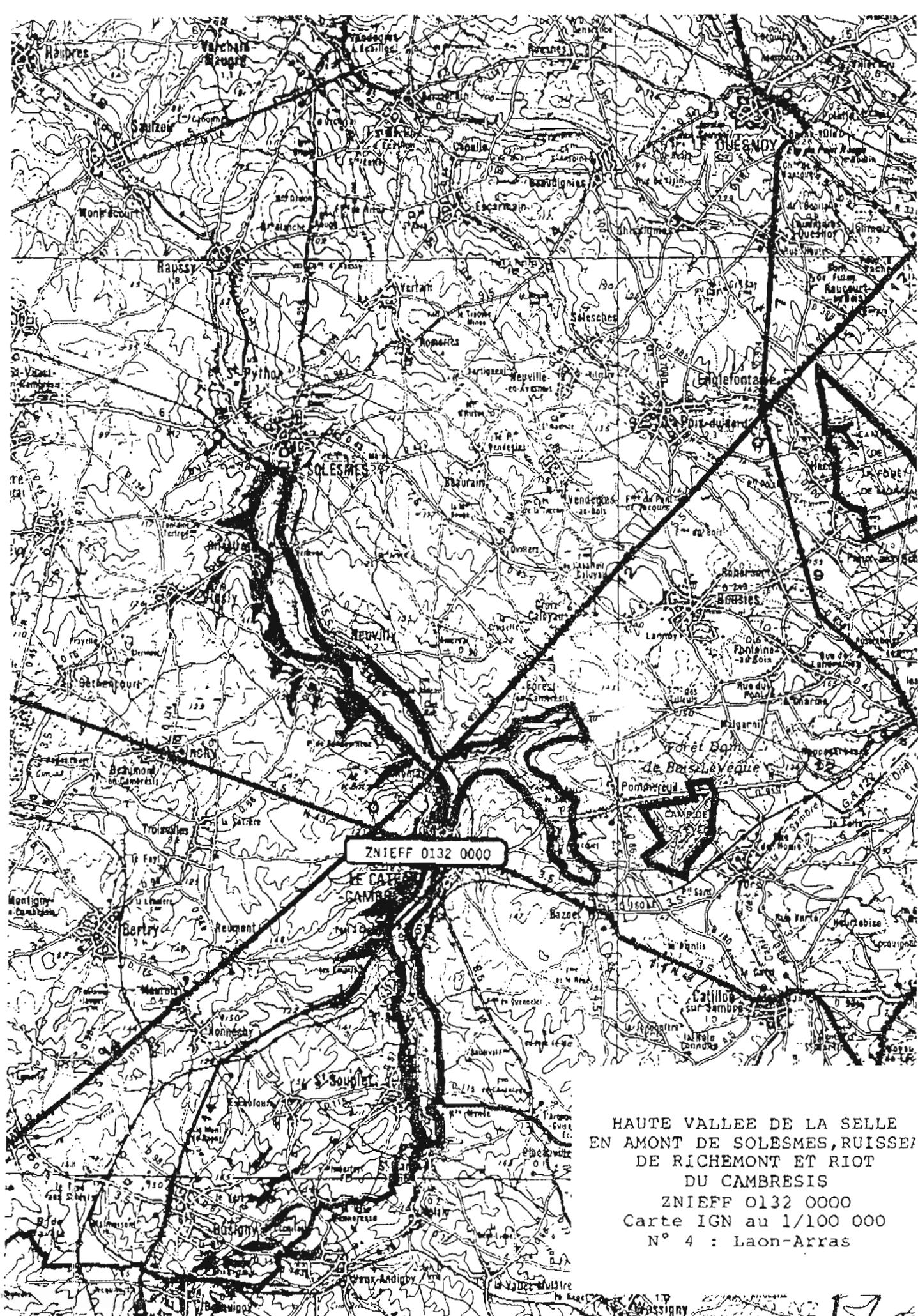
— Restes de l'enceinte espagnole (Cl. MH : 17 janvier 1935).

Porte Vautourneux, comprenant un corps de bâtiment central avec son passage voûté et deux pavillons situés de part et d'autre (Cl. MH : 20 septembre 1935).

--- Ancien arsenal : les deux tours du bâtiment d'entrée et le moulin ; courtine nord ; tour nord-est (tour « E ») ; courtine est ; tour pointue (*Inv. MH* : 10 avril 1948 et 7 décembre 1956).

— Château de Bailleul (Cl. MH : 17 février 1904).

CONDE-sur-ESCAUT.- Château de Bailleul : ailes du 17e siècle disposées rue de la Bibliothèque (cadastre D 204) et rue de la Cavalerie n°s 35 et 37 : façades et toitures sur rue et sur cour ; escalier à balustres conduisant au 1er étage du château ; plafonds décorés du 17e siècle



ZNIEFF 0132 0000

HAUTE VALLEE DE LA SELLE
 EN AMONT DE SOLESMES, RUISSEAU
 DE RICHEMONT ET RIOT
 DU CAMBRESIS
 ZNIEFF 0132 0000
 Carte IGN au 1/100 000
 N° 4 : Laon-Arras

Bibliographie

Agence de l'Eau: L'aboutissement du Contrat de Rivière de la Selle. L'entretien de la rivière

Babierato Y. 1987 :Etude des potentialités récréatives et touristiques de la vallée de la Selle - T1 et T2. Rapport de stage. U.S.T. de Lille Flandres Artois

C.A.U.E. 1993 :Eléments de lecture des paysages du Nord in Trame Verte. Politique du Paysage. Conseil Général.

Decronembourg J. Le Maquis de Mazinghien. Unité Combattante des Forces Française de l'intérieur

Office Municipal du Tourisme Le Cateau Cambrésis

Schillers E. :Canton du Cateau-Cambrésis. Prédiagnostic socio-économique

Szymusiak D. : Herbin dans sa ville natale du Cambrésis

Cartes

I.G.N.
Géologique
A.M.B.E.
Z.N.I.E.F.F.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Poncelet B.	Architecte
Rebai A.	Ecologue
Le Moing J.M.	Paysagiste